
**Je décroche, tu décroches...
est-ce que nous décrochons?**

Avis sur le décrochage scolaire
et social au secondaire

Avis

Mai 2002

Conseil permanent de la jeunesse

Je décroche, tu décroches... est-ce que nous décrochons?

Conseil permanent de la jeunesse

Cet avis a été adopté par le Conseil permanent de la jeunesse le 18 janvier 2002 lors de sa 101^e séance.

Recherche et rédaction

Lorraine Fournier
Georges Lemieux
Bernard Marier
(avec la collaboration de Sonia Morin)

Comité de travail

Patrick Lebel, responsable du comité
Geneviève Baril
Youri Chassin
François Fréchette
Patrick Kearney
Claudie Lévesque
Sylvain Lévesque
Marie-Eve Proulx

Recherche documentaire

Serge Bertin

Révision linguistique

Charlotte Gagné

Avertissement

Sauf dans les cas où le genre est mentionné de façon explicite, le masculin est utilisé dans ce texte comme représentant les deux sexes, sans discrimination à l'égard des hommes et des femmes.

Cette publication a été produite par le

Conseil permanent de la jeunesse

12, rue Sainte-Anne, 2^e étage
Québec (Québec) G1R 3X2

Gouvernement du Québec
Dépôt légal - 2002
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-550-39254-X

Table des matières

Introduction	5
Chapitre 1	
Des jeunes qui décrochent?	7
1.1 Je décroche, tu décroches et nous décrochons	7
1.2 Définir le décrochage social	8
<i>Un concept aux contours flous</i>	
<i>Trois formes de décrochage social</i>	
1.3 Le décrochage scolaire, une voie vers le décrochage social?	9
1.4 Quelques nuances sur le décrochage scolaire	10
1.5 Conclusion	12
Chapitre 2	
Quinze ans de conseils : extraits du discours du CPJ	
« Pour contrer le décrochage social et dénoncer l'absence de crochets »	13
2.1 Améliorer les conditions socioéconomiques de la jeunesse : le fondement	14
2.1.1 Mettre en place un véritable plan d'action contre la pauvreté	
2.1.2 Des emplois, mais pas n'importe lesquels!	
<i>Réformer les lois du travail</i>	
2.1.3 Un vrai filet de sécurité sociale	
<i>Abolir les parcours obligatoires</i>	
<i>L'assurance emploi et les jeunes</i>	
2.1.4 Mieux répondre aux besoins sociaux	
2.1.5 Une fiscalité équitable	
2.2 Des principes d'action afin de lutter contre le décrochage social des jeunes	19
2.2.1 Donner la parole aux jeunes	
2.2.2 Traiter les jeunes de façon équitable	
2.2.3 Adopter une approche préventive	
2.2.4 Mieux intégrer les services aux jeunes	
2.3 L'école : un milieu privilégié pour rejoindre des jeunes	22
2.3.1 Tenir compte des besoins et des attentes des jeunes	
2.3.2 Permettre l'accessibilité aux services scolaires complémentaires	
2.3.3 Faire de l'école un véritable milieu de vie	
2.3.4 Développer une école ouverte sur son milieu	
2.4 Conclusion	26
Chapitre 3	
Une école ... autrement	29
3.1 Le CRIRES, dix ans de recherche	31
<i>Deux répertoires</i>	
Le PRES	
La polyvalente de Sayabec	
L'école Saint-Aubin	
La polyvalente Marcel Landry	

Le PIPA <i>Perspectives et constats</i>	
3.2 « Une école ouverte sur son milieu ».....	34
<i>Quelques données</i>	
<i>Quelques exemples</i>	
<i>Une nécessaire évaluation</i>	
3.3 « Agir autrement »	36
<i>Écoles et milieux de vie différents</i>	
<i>Les mesures</i>	
<i>Une évaluation sommaire</i>	
3.4 Vallée Jeunesse	40
<i>Objectifs, points de service et fonctionnement</i>	
<i>Le volet scolaire</i>	
<i>Le volet psychosocial</i>	
<i>Le volet ateliers</i>	
<i>Une présence remarquée</i>	
3.5 École et son quartier en santé	44
<i>Du milieu vers l'école et ... de l'école vers le milieu</i>	
<i>Quelques activités réalisées dans les écoles</i>	
<i>Un diagnostic encourageant</i>	
<i>Une santé ... contagieuse ...</i>	
Chapitre 4	
Les recommandations	49
4.1 Des recommandations globales et fondamentales	49
4.1.1 Agir sur la pauvreté des familles	
4.1.2 Reconnaître l'école comme un milieu privilégié	
4.1.3 Assurer la persévérance et la cohérence de l'État et des principaux acteurs de l'éducation dans la lutte contre le décrochage des jeunes	
4.1.4 Promouvoir une reconnaissance sociale des efforts des jeunes et du milieu de l'éducation.	
4.2 L'école un milieu privilégié d'intervention : une approche préventive	51
4.2.1 Encadrement	
<i>Dépister les élèves qui éprouvent des difficultés et assurer leur suivi</i>	
<i>Miser sur une humanisation de l'école : vers des interactions d'entraide personnalisées</i>	
4.2.2 Consulter, participer, se concerter ... afin de développer son sentiment d'appartenance	
<i>Participation, consultation et valorisation des élèves ...et du personnel</i>	
4.3 Une école vraiment ouverte sur son milieu	55
Conclusion	57
Bibliographie	59
Personnes rencontrées	62

Introduction

Le Conseil permanent de la jeunesse (CPJ) est né en 1988, à la fin d'une décennie particulièrement noire pour la jeunesse québécoise. Subissant le choc de la récession de 1981-1982 ainsi que les remous d'un marché du travail en pleine effervescence, la jeunesse devenait, sous l'accumulation de ses difficultés d'insertion, un problème social.

Dans le contexte de la préparation du plan d'action qui faisait suite à l'adoption de la première *Politique québécoise de la jeunesse*, le CPJ a reçu, en octobre 2001, le mandat de produire un avis concernant les problématiques du décrochage scolaire et social, avec mention d'accorder une attention particulière à ce dernier.

En demandant cet avis au Conseil, le ministre responsable soulignait que le phénomène du décrochage social était moins documenté que celui du décrochage scolaire. Cela est vrai en partie, puisque le décrochage social ne peut être défini et quantifié aussi clairement que le décrochage scolaire. En effet, pour ce dernier, des définitions et des données précises existent, bien qu'elles soient parfois divergentes¹.

Mais le décrochage social ne serait-il pas simplement l'opposé d'une citoyenneté pleine et active? Ainsi, on pourrait dire qu'un décrocheur social, c'est un jeune qui n'exerce pas sa citoyenneté? Or, l'objectif central de la *Politique québécoise de la jeunesse* est de mettre en place des conditions favorables à l'exercice de la citoyenneté des jeunes :

La politique québécoise de la jeunesse vise à mettre en place les conditions qui permettront aux jeunes d'être des citoyens actifs et engagés dans la société québécoise. La notion de citoyenneté active fait directement référence à une participation pleine et entière du citoyen à la vie en société, à son engagement dans la société, mais aussi à sa capacité à le faire.

La citoyenneté se construit de façon évolutive à travers différentes expériences vécues dans la famille, à l'école, dans les temps libres et au travail, par exemple. La citoyenneté concerne non seulement les droits et les devoirs des individus, mais aussi les conditions sociales, culturelles et économiques qui favorisent la pleine participation des individus à leur collectivité².

La *Politique québécoise de la jeunesse* fournit déjà quatre grandes orientations comportant 20 axes et 102 objectifs pouvant directement se traduire en stratégies concrètes. Il faut mettre en application les principes auxquels le gouvernement a adhéré en mai 2001. Le CPJ s'est une première fois exprimé en 1996 sur ces principes et sur leur mise en application, puis une deuxième et une troisième fois en 2000³. Il est donc important, pour le présent exercice, de ne pas tenter de réinventer la roue et d'aborder le futur plan d'action sans tenir compte de la politique jeunesse sur laquelle il doit s'appuyer.

¹ Elles sont même confondues avec les données relatives au nombre de personnes qui n'obtiennent pas de diplôme, l'abaissement de ce nombre constituant la cible principale des « plans de réussite » dont les écoles doivent désormais se doter.

² Gouvernement du Québec, SECRETARIAT À LA JEUNESSE, *La jeunesse au cœur du Québec, Politique québécoise de la jeunesse*, Québec, mai 2001, p. 18.

³ Gouvernement du Québec, CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE, « *Parce qu'on existe !* » *L'urgence d'une politique jeunesse*, Avis, Québec, 1996, 23 p. Gouvernement du Québec, CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE, *Vers une politique jeunesse! Éléments de réflexion en vue du Sommet du Québec et de la jeunesse*, Avis, Québec, février 2000, 28 p. Gouvernement du Québec, CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE, *Pour faire de la jeunesse une priorité! Commentaires sur l'avant-projet de politique jeunesse*, Avis, octobre 2000, 59 p.

Les objectifs généraux, propres à une politique de la jeunesse doivent se traduire en gestes concrets, propres à un plan d'action. C'est pourquoi le Conseil profite de l'occasion pour remettre de l'avant plusieurs positions adoptées antérieurement, mais plus pertinentes que jamais! Au-delà des grands mots, dévoiler et dénoncer les problèmes de la jeunesse québécoise représentent la ligne directrice des travaux du Conseil depuis près de 15 ans, et nous n'avons pas l'intention de nous en écarter. Le suicide, la délinquance, la pauvreté, le travail atypique et le décrochage scolaire sont quelques-uns des sujets qui ont été abordés par le CPJ. Ainsi, des principes et des recommandations de fond ont déjà été énoncés, voire à plusieurs reprises, afin d'améliorer la situation des jeunes.

Dans ce contexte, que le plan d'action se concentre en premier lieu sur l'école secondaire constituerait un choix logique : il faut bien commencer quelque part! Pour les jeunes qui la fréquentent, et qui ont habituellement entre 12 et 17 ans, elle marque une étape déterminante de leur vie. L'approche préventive mise de l'avant par le Conseil, loin de nier l'importance d'agir en amont du secondaire, reconnaît cependant à cet ordre d'enseignement une responsabilité majeure, même capitale, dans le *développement d'une citoyenneté active*, donc dans la lutte au décrochage social. De plus, le secondaire représente le dernier espace commun à travers lequel la quasi-totalité des jeunes chemine, avant de poursuivre chacun sa route vers des destinations qui leur sont propres.

Mais un plan d'action jeunesse qui serait réservé aux écoles, qui ne tiendrait compte ni des communautés ni des besoins des jeunes – si ce n'est de ceux qui proviennent de milieux plus défavorisés – ne serait pas à la hauteur des aspirations qu'a suscitées le gouvernement en adoptant une première politique de la jeunesse.

Que faire pour contrer le décrochage scolaire et social des jeunes? Le plan d'action du gouvernement devra dépasser les initiatives ponctuelles et le rapiécage. Il devra offrir une vision claire, globale et intégrée des gestes à poser. Enfin, si l'objectif d'augmenter le taux de diplomation est louable, il ne faut pas perdre de vue que ces résultats ne peuvent, à eux seuls, rendre compte de l'atteinte des trois grands objectifs fixés par le ministère de l'Éducation du Québec, soit instruire, socialiser et qualifier.

Au cours de la première étape du présent avis, le Conseil explore et nuance les concepts de décrochage scolaire et social alors que dans la deuxième, il met à profit une expertise de près de 15 ans en matière de décrochage social. En somme, la recherche de solutions aux problèmes des jeunes et la dénonciation des mécanismes de leur exclusion représentent la mission du Conseil depuis sa mise sur pied. On peut tirer de cette expertise une vision et des principes visant à permettre aux jeunes de participer pleinement au devenir de la société.

La troisième étape de l'avis expose quelques initiatives, d'origines diverses, mais dont le point de mire est l'école secondaire, et qui visent à contrer le décrochage scolaire et social des jeunes élèves. Le Conseil ne s'est pas intéressé aux programmes scolaires, mais s'est plutôt attardé à décrire des manières d'agir innovatrices, expérimentées au sein de l'école et qui interpellent les élèves, les enseignants, les parents et parfois même toute une communauté.

Enfin, la quatrième et dernière étape de l'avis est faite des recommandations découlant des étapes précédentes.

Chapitre 1

Des jeunes qui décrochent?

Traiter du décrochage social et scolaire des jeunes est un exercice pour le moins exigeant. Cela tient en bonne partie au fait que ce concept est vague, qu'il renvoie à tout et, par conséquent, à rien de bien précis. Cette première étape sera l'occasion, pour le Conseil, de mieux circonscrire le sujet et de rappeler, entre autres, que le décrochage n'est pas l'apanage des jeunes. Il s'agira, par la suite, de délimiter le champ du décrochage social en proposant, notamment, une typologie de ce concept. Enfin, le décrochage scolaire sera identifié comme vecteur de décrochage social. Cette première étape de l'avis se terminera sur la présentation de diverses définitions et tentatives de quantification du décrochage scolaire.

1.1 JE DÉCROCHE, TU DÉCROCHES ET NOUS DÉCROCHONS

Le décrochage, qu'il soit scolaire ou social, est d'abord et avant tout présenté comme un problème. Toutefois, il faut tout de même dire que décrocher n'est pas une activité nécessairement permanente. Par exemple, on ne peut affirmer qu'un décrocheur scolaire ne décrochera jamais un diplôme! Ajoutons également que le décrochage ne mène pas nécessairement à la délinquance.

De toute manière, les jeunes ne sont pas seuls à décrocher. En fait, des moins jeunes laissent aussi tomber des projets, des engagements et des idéaux, sans compter, également, que plusieurs adultes sont carrément décrochés de la réalité que vivent les jeunes.

Aujourd'hui, dans tous les secteurs de la société, des hommes et des femmes de tout âge et de toute condition décrochent, abandonnent, lancent la serviette. Des directeurs d'entreprise, des travailleurs de la santé et des professeurs, pour ne nommer que ceux-là, décrochent sous la pression de leurs conditions de vie ou de travail, des échecs répétés qu'ils vivent et de l'épuisement psychologique ou physique qui s'ensuit⁴.

Enfin, que penser de ceux qui remettent en question leur participation à divers projets qui concernent les jeunes lorsque les négociations de leurs conventions collectives stagnent. Que dire aussi des gouvernements qui ne respectent pas leurs engagements, des plans d'action finement élaborés mais sans lendemain, et des discours prometteurs de politiciens qui demeurent sans écho. Les jeunes ne sont pas dupes, ni gâtés. Ils ne sont pas seuls à décrocher.

⁴ Gouvernement du Québec, CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE, « Raccrocher » l'école aux besoins des jeunes, Québec, 1992, p. 9.

1.2 DÉFINIR LE DÉCROCHAGE SOCIAL

Un concept aux contours flous

Décrocher c'est interrompre une activité, s'en détacher. Le terme s'applique et se comprend bien s'il renvoie à des situations précises comme les études, par exemple. Toutefois, il arrive qu'on ratisse plus large et que le terme soit associé au social. Mais qu'est-ce que le décrochage social?

Les dictionnaires de sciences humaines demeurent silencieux sur ce « concept », probablement trop nouveau pour qu'on ait tenté de le définir. Le décrochage social remet sûrement en question les liens entre l'individu et les sphères politique, économique, sociale et culturelle. Ce concept traduit les dynamiques de participation, d'intégration, voire même d'exclusion entre individu et société.

La teneur des rapports entre l'individu et la société n'est pas déterminée par les seules décisions individuelles. Si le décrochage social implique de ne pas prendre place dans la société, il implique aussi de ne pas y trouver place. En effet, il peut arriver qu'un jeune décide de ne pas se raccrocher au social, mais il peut, plus simplement, faire face à une absence de « crochets ».

Enfin, le caractère très relatif d'un tel sujet doit être souligné, car il fait appel à l'univers des valeurs, à la définition de manières d'être et d'agir idéales. Ainsi, des actions identifiées collectivement comme formes de décrochage peuvent être, pour le décrocheur, un moyen de s'insérer à la société, de se normaliser.

À ce propos, il est tout de même très étonnant d'entendre un expert comme M. Parazelli assurer que, pour les jeunes itinérants, la rue est en fait un désir de socialisation. Un moyen d'insertion. Un rite de passage qui fait écho au fait qu'on vit dans une société qui ne cesse de dire et d'annoncer « le risque est fondamental pour la construction de soi⁵. »

Chose certaine, les formes de décrochage social sont nombreuses et elles traduisent des situations fort différentes.

Trois formes de décrochage social

Participation citoyenne

Le décrochage social peut s'exprimer par une non-participation, un désintérêt pour l'action civique, collective. Le décrochage social peut alors signifier que les jeunes décident de ne pas participer à l'action civique, qu'ils n'en voient pas l'intérêt. Mais ne pas voir l'intérêt de participer peut aussi signifier que les jeunes croient qu'ils n'ont pas les moyens de vraiment influencer la société⁶.

⁵ Serge TRUFFAUT, « De l'espoir au désespoir », *Le Devoir*, mardi le 3 février 1998, p. A1.

⁶ Le CPJ a décidé de se pencher sur le problème de la participation citoyenne des jeunes, lors de la détermination de son plan d'action 2001-2004.

Intégration socioprofessionnelle

Le décrochage social peut aussi se traduire par des difficultés d'intégration à la société. La transition entre l'adolescence et l'âge adulte s'allonge, tout comme celle entre l'école et le travail, qui suit une trajectoire de plus en plus erratique, irrégulière. L'intégration sociale dépend largement du cheminement scolaire et de l'intégration professionnelle. Paradoxalement, dans certains cas, ce qu'on appelle décrochage scolaire s'accompagne d'une entrée sur le marché du travail. Est-ce du décrochage social de quitter l'école pour faire des « jobines » afin de devenir autonome ou de participer à la « société de consommation »?

À long terme, cependant, ces jeunes travailleurs sans diplôme risquent d'être confinés dans des emplois précaires, sinon de se retrouver au chômage. Ainsi, le décrochage scolaire des jeunes peut conduire à des formes plus marquées de décrochage social.

Exclusion sociale

Finalement, le décrochage social peut adopter les formes plus radicales de l'exclusion que sont l'itinérance, la toxicomanie, la prostitution, les problèmes psychosociaux, la délinquance et la criminalité. Ces situations se vivent, la plupart du temps, dans des conditions fort difficiles. D'ailleurs, dans tous les cas, la situation socioéconomique est un facteur déterminant, sans être le seul. Enfin, existe-t-il une forme plus radicale de décrochage social que le suicide?

Le décrochage social ne réfère donc pas à une seule situation : les problématiques qu'il recouvre sont nombreuses, enchevêtrées et traduisent différents « degrés » de décrochage.

1.3 LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE, UNE VOIE VERS LE DÉCROCHAGE SOCIAL?

Présenté plus haut comme l'une des formes possibles de décrochage social, le décrochage scolaire peut aussi en être une condition. En effet, sans être le seul et unique facteur de toute forme de décrochage social, il reste que décrocher de l'école représente, dans l'ensemble, une situation qui fragilise le jeune.

Les statistiques sur le chômage des jeunes confirment que la non-insertion dans l'école entraîne souvent une non-insertion dans la société⁷.

On ne peut isoler la problématique du décrochage scolaire d'un contexte social et économique plus vaste. De profondes transformations d'ordre socioéconomique ont marqué les dernières décennies. Le marché du travail et les exigences relatives à la main-d'œuvre ont aussi été modifiés. Désormais, on réclame une meilleure formation, plus de compétences et de flexibilité. Si le diplôme universitaire n'est pas une garantie d'accès à l'emploi, les titulaires d'un tel diplôme sont tout de même favorisés sur le marché du travail. En effet, alors qu'on estime que, globalement, le Québec a connu un accroissement de près de 300 000 emplois entre 1990 et 2000, cette augmentation n'a pas profité à tous les travailleurs. De 1990 à 2000, on enregistre la plus forte hausse (59 %) du nombre d'emplois pour les personnes ayant réussi des études

⁷ Ignacio RAMONET, « Une culture de l'exclusion », *Le Monde diplomatique*, mai 1998, p. 17.

universitaires⁸ alors que, pour la même période, la plus forte baisse (31 %) du nombre d'emplois affecte les individus n'ayant pas obtenu un diplôme du secondaire⁹.

Comme le Conseil permanent de la jeunesse l'a déjà souligné, les jeunes se butent à un processus d'insertion professionnelle complexe (allongement de la période de transition définitive en emploi, va-et-vient entre les périodes de travail et de chômage, revenus instables, emplois atypiques et précaires, etc.). Dans ce contexte, le décrochage scolaire apparaît comme un obstacle à l'insertion professionnelle.

La jeune génération se doit d'être plus scolarisée afin d'intégrer un marché caractérisé par une croissance des emplois atypiques¹⁰.

Au-delà des impacts sur l'insertion professionnelle, la scolarisation a aussi d'autres conséquences sur le devenir des individus et des sociétés. Ainsi, plusieurs études ont démontré que plus une population est scolarisée, meilleurs sont ses indicateurs de santé et de bien-être. Enfin, raccrocher les jeunes à l'école c'est aussi un moyen de les rapprocher de l'exercice d'une citoyenneté pleine et entière.

1.4 QUELQUES NUANCES SUR LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE

À première vue, le décrochage scolaire apparaît simple à définir et à mesurer. Toutefois, à la lecture des journaux, des communiqués de presse du ministre de l'Éducation et des données accessibles sur le sujet, la compréhension s'amenuise plus qu'elle ne s'approfondit.

À titre d'illustration, en juin 2001, lors d'une tournée visant la lutte contre le décrochage scolaire, plusieurs communiqués de presse du ministre d'État à l'Éducation et à la Jeunesse faisaient référence à des chiffres qualifiés d'alarmants. Ainsi on notait que 32 % des jeunes décrochent dans le secteur public du secondaire¹¹. Quelques mois plus tard, au cours de la même tournée, le ministre établissait, dans un communiqué, le taux de décrochage moyen au Québec à 26,4 %¹².

Au mois de novembre 2001, des journalistes faisaient état, en parlant du décrochage scolaire, d'une diminution fort encourageante *de la proportion de la population qui ne fréquente pas l'école et qui n'a pas obtenu de diplôme du secondaire IV* (sic)¹³. Au début de l'année 2002, une étude réalisée par Statistique Canada indiquait, pour le Québec, un taux de décrochage scolaire

⁸ On tient compte ici des programmes d'études qui ont conduit, au minimum, à un baccalauréat.

⁹ En ce qui concerne les personnes qui ont obtenu un diplôme d'études postsecondaires (tous les programmes d'études menant à des diplômes et à des certificats de métiers, dont les DEP, sauf le secteur universitaire), elles ont occupé 343 000 emplois de plus en 2000 qu'en 1990. Avec une augmentation de 37,7 %, il s'agit de la seconde hausse en importance. Gouvernement du Québec, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, *Indicateurs de l'éducation*, édition 2001.

¹⁰ Gouvernement du Québec, CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE, *Emploi atypique et précarité chez les jeunes*, Avis, avril 2001, p. 38.

¹¹ François LEGAULT, *Se mobiliser pour lutter contre le décrochage scolaire*, communiqué de presse, ministère de l'Éducation, Mirabel, 14 juin 2001.

¹² François LEGAULT, *Se mobiliser pour lutter contre le décrochage scolaire*, communiqué de presse, ministère de l'Éducation, Lévis, 6 novembre 2001.

¹³ Mario CLOUTIER, « Un Québec plus instruit », *Le Devoir*, le jeudi 29 novembre 2001, p. A-3.

de 16 % chez les jeunes de 18 à 20 ans¹⁴. Toutefois, le ministère de l'Éducation du Québec a rejeté ces données car son estimation du taux de décrocheurs scolaires se situait plutôt à 21 %¹⁵. Enfin, récemment encore, un journaliste faisait état de données produites par le même Ministère indiquant des taux de décrochage de 100 % pour des écoles n'offrant pas le deuxième cycle du secondaire¹⁶.

Le portrait du décrochage scolaire n'est donc pas simple à tracer, plusieurs définitions du « décrocheur scolaire » ayant cours. Certaines données provenant du ministère de l'Éducation¹⁷ permettent de clarifier quelque peu le sujet. Ainsi, pour l'année 1999-2000¹⁸, 28,7 % des élèves n'ont pas obtenu de diplôme¹⁹ au secteur des jeunes, ou avant l'âge de 20 ans au secteur des adultes²⁰. Ainsi, pour cette période, le taux d'obtention d'un diplôme du secondaire chez les jeunes et chez les adultes âgés de moins de 20 ans au Québec se situait donc à 71,3 %.

Cette proportion de 28,7 % de « décrocheurs scolaires » rend compte de la probabilité que des personnes atteignent 20 ans sans décrocher un diplôme. Cependant, une bonne partie de ces jeunes qui n'ont pas leur diplôme en poche sont toujours présents dans le système scolaire, donc susceptibles d'être de futurs diplômés. Ainsi, de ce 28,7% de jeunes, tous ne sont pas décrochés du système d'enseignement, plusieurs persévèrent. Comme le mentionnent des experts du ministère de l'Éducation, *le résultat de cette mesure peut, certes, représenter indirectement le décrochage, mais il n'est absolument pas la quantification du phénomène lui-même*²¹.

Le Ministère propose un autre indicateur pour quantifier le décrochage scolaire. Le décrocheur est alors défini comme étant celui qui ne fréquente pas l'école et qui n'a pas obtenu de diplôme du secondaire²². Les résultats liés à cet indicateur fournissent une perspective du décrochage scolaire différente de la précédente. Ainsi, en 1999-2000, 10,4 % des jeunes de 17 ans n'avaient pas de diplôme du secondaire et ne fréquentaient aucun établissement secondaire ou collégial; c'était le cas de 13,3 % des garçons et de 7,2 % des filles. Pour la même période, les taux globaux ne dépassent pas 20 % pour les jeunes de 19 et 20 ans²³.

[...] même s'il n'y a pas lieu de s'enorgueillir de la persévérance scolaire des jeunes, particulièrement de celle des garçons, le Québec est quand même loin de connaître les taux de décrochage scolaire de 30 % et 40 % qui continuent de circuler. De tels chiffres, qui pouvaient avoir un certain sens il y a une vingtaine d'années, ont diminué de moitié quand

¹⁴ Marc THIBODEAU, « Le décrochage en baisse au Canada », *La Presse*, jeudi le 24 janvier 2002, p. A-9.

¹⁵ Paule des RIVIÈRES, « Rester à l'école », *Le Devoir*, lundi le 28 janvier 2002, p. A-6.

¹⁶ Marc THIBODEAU, « Le décrochage touche une école secondaire sur cinq au Québec » *La Presse*, lundi le 24 janvier 2002, p. A1-2.

¹⁷ Gouvernement du Québec, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, *Indicateurs de l'éducation*, édition 2001.

¹⁸ Pour cette période, les données ne représentent que des estimations.

¹⁹ Les diplômes considérés sont les suivants : diplôme d'études secondaires (DES- y compris le diplôme avec mention de professionnel court ou de professionnel long), certificat d'études professionnelles (CEP), diplôme d'études professionnelles (DEP), attestation de spécialisation professionnelle (ASP), attestation de formation professionnelle (AFP) et de certification en formation en entreprise de récupération (CFER).

²⁰ Cet indicateur présenté par le ministère est nommé : *Les sorties sans diplôme du secondaire – Secteurs des jeunes et des adultes*.

²¹ André LESPÉRANCE, *Le décrochage scolaire*, (Bulletin statistique de l'éducation n° 14), Ministère de l'Éducation du Québec, mars 2000, p.1.

²² De manière plus formelle, le MEQ définit le taux de décrochage par « la proportion de la population d'un âge ou d'un groupe d'âge donné qui ne fréquente pas l'école et qui n'a pas obtenu de diplôme du secondaire ».

²³ Gouvernement du Québec, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, *Indicateurs de l'éducation*, édition 2001.

ce n'est pas des deux tiers. Ainsi pour l'année 1998, aux âges les plus critiques, les proportions de jeunes qui ne sont pas à l'école et qui n'ont pas obtenu de diplôme se situent plutôt entre 10 % et 20 %²⁴.

Pour l'année 1979-1980, le taux de décrochage scolaire à 19 ans était de 40,5 %, alors que pour 1999-2000, il est estimé à 19,8 %. La persévérance des jeunes s'améliore et tout doit être mis en œuvre afin de maintenir cette tendance. À ce sujet, il apparaît pertinent de rendre davantage justice aux efforts des jeunes, de leurs enseignants et du système scolaire en véhiculant une image plus positive de la jeunesse et en faisant la promotion de la persévérance.

1.5 CONCLUSION

Concept aux contours flous, le décrochage social adopte différentes formes dont, entre autres, le décrochage scolaire. Ce dernier apparaît d'ailleurs comme l'un des facteurs décisifs pouvant entraîner le jeune vers des formes plus marquées de décrochage. L'école secondaire semble un milieu privilégié pour prévenir le décrochage sous toutes ses formes, d'autant plus qu'une partie importante des jeunes y séjournent.

Comme il a été mentionné précédemment, les jeunes n'ont pas le monopole du décrochage social. On ne peut donc leur imputer la responsabilité du décrochage, qu'il soit scolaire ou social. L'environnement socioéconomique a également été mis en cause au cours des dernières années, ce à quoi le Conseil permanent de la jeunesse a largement participé. Le CPJ possède une solide expertise en matière de décrochage social des jeunes qui se traduit, entre autres, par un ensemble de principes. La prochaine étape de l'avis est consacrée à présenter le discours du CPJ à ce sujet.

²⁴ André LESPÉRANCE, *op. cit.*, p. 3.

Chapitre 2

Quinze ans de conseils : extraits du discours du CPJ

« Pour contrer le décrochage social et dénoncer l'absence de crochets »

Cette deuxième étape de l'avis présente une synthèse de l'expertise du Conseil sur le décrochage social. Au cours des quinze dernières années, à son initiative ou dans le cadre de consultations, le CPJ s'est penché sur des problèmes précis vécus par les jeunes : la pauvreté, le décrochage scolaire, la délinquance, le suicide, l'exode vers les centres urbains, la précarité d'emploi, etc. Comment contrer ces diverses formes de décrochage social chez les jeunes? Voici, quitte à les répéter encore une fois, des principes et des recommandations qui, espérons-le, accrocheront enfin les décideurs.

En premier lieu, toute stratégie de lutte contre le décrochage scolaire et social devra s'attaquer à l'amélioration des conditions de vie des jeunes et à celles de leur famille. Le gouvernement doit faire de la lutte contre la pauvreté un préalable à son plan d'action contre le décrochage scolaire et social des jeunes. La première partie de cette étape reprend donc les principales recommandations du Conseil au fil des ans en matière de lutte contre la pauvreté.

En second lieu, le Conseil fera part des principes généraux devant guider le plan d'action contre les différentes formes de décrochage social. Ces principes sont contenus dans les quatre phrases suivantes : donner la parole aux jeunes; les traiter de façon équitable; adopter une approche préventive et enfin, mieux intégrer les services qui leur sont destinés.

En dernier lieu, toujours en se basant sur les travaux antérieurs du Conseil, l'accent sera mis sur le rôle central que l'école peut jouer. L'école doit favoriser l'intégration sociale et l'expression d'une citoyenneté active des jeunes : en favorisant leur participation et leur expression; en améliorant l'accessibilité aux services complémentaires; en faisant d'elle un véritable milieu de vie et, finalement, en l'ouvrant sur son milieu.

2.1 AMÉLIORER LES CONDITIONS SOCIOÉCONOMIQUES : LE FONDEMENT

L'amélioration des conditions socioéconomiques et la réduction des inégalités semblent déterminantes pour la réussite éducative, le bien-être et l'insertion sociale des jeunes. Le Conseil l'a répété sur tous les tons, dans de nombreux documents portant sur le décrochage scolaire, le suicide et la santé des jeunes, pour ne citer que trois exemples.

Les efforts à consentir sont considérables et doivent même déborder le secteur de l'éducation puisque l'appauvrissement croissant des jeunes familles amène aux portes de l'école de plus en plus d'enfants aux prises avec des difficultés. Cette pauvreté hypothèque dès le départ les chances de succès des mesures, si importantes soient-elles, qui seront mises en application dans le système scolaire²⁵.

[...] la prévention du suicide passe par l'amélioration des conditions de vie des jeunes dans notre société²⁶.

La première et véritable stratégie pour bonifier la santé et le bien-être des enfants et des jeunes réside dans l'amélioration de leurs conditions socioéconomiques²⁷.

2.1.1 Mettre en place un véritable plan d'action contre la pauvreté

Le plus grand déterminant du décrochage social, qui ne se limite d'ailleurs pas aux seuls jeunes, c'est la pauvreté! Ainsi, le Conseil ne répétera jamais assez que lutter contre la pauvreté des jeunes demeure le fondement même de toute politique visant à contrer l'exclusion et le décrochage social chez ceux-ci.

En 1993, le CPJ a adressé au gouvernement un avis qui constitue, aujourd'hui encore, un élément fondamental de ses recommandations et prises de position. Fruit d'un travail de plus de deux ans, la recherche avait d'abord comme objectif d'exposer la pauvreté des jeunes Québécois sur la place publique.

Être jeune, c'est avoir l'avenir devant soi, c'est avoir encore la possibilité d'apprendre. Les problèmes des jeunes vont donc passer comme passe la jeunesse; voilà du moins la conviction de nos dirigeants et de nos décideurs. Dans l'espace des priorités sociales actuelles, la pauvreté des jeunes apparaît bien secondaire²⁸.

L'avis du CPJ sur la pauvreté des jeunes était basé principalement sur des données de 1990. Qu'en est-il aujourd'hui? Le problème est-il moins criant?

²⁵ Gouvernement du Québec, CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE, *Raccrocher l'école aux besoins des jeunes*, Québec, 1992, p. 34.

²⁶ Gouvernement du Québec, CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE, *Le suicide chez les jeunes : S.O.S. Jeunes en détresse!* Québec, février 1997, p. 74.

²⁷ Gouvernement du Québec, CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE, *Un Québec qui se fout de sa jeunesse?* Québec, Octobre 2000, p. 9.

²⁸ Gouvernement du Québec, CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE, «*Dites à tout le monde qu'on existe*». *Avis sur la pauvreté des jeunes*, Québec, 1993, p. 7.

En fait, de 1990 à 1995, la situation s'est détériorée chez les jeunes Québécois²⁹. De plus, peu importe la façon de calculer le taux global de pauvreté ou de faible revenu, le Québec était toujours en tête des provinces canadiennes en 1998³⁰.

Bien que le Conseil permanent de la jeunesse reconnaisse que le gouvernement québécois s'est engagé, au cours de la dernière décennie, dans certaines actions constructives en matière de lutte contre la pauvreté, des résultats décisifs se font toujours cruellement attendre. Les grands principes du plan d'action contre la pauvreté, établi par le CPJ et exposé en 1993, sont donc toujours d'actualité, de même que plusieurs mesures concrètes.

Le grand pôle de ce plan est de lier le développement de l'emploi au développement social et d'attribuer au gouvernement du Québec un rôle catalyseur orienté de façon à favoriser un meilleur engagement social de l'entreprise privée et des syndicats, l'établissement de modes de concertation entre tous les partenaires sociaux et une réelle décentralisation qui permette et favorise le développement social et économique de toutes les régions³¹.

Dans les prochaines sections, les axes d'intervention proposés en 1993 seront repris en ajoutant certaines positions développées plus récemment par le Conseil. Ensemble, ils constituent des pistes que le gouvernement pourra suivre, afin d'améliorer la situation des jeunes, de leurs familles et de la population en général. La lutte contre la pauvreté nécessite une approche globale, qui dépasse les générations.

2.1.2 Des emplois, mais pas n'importe lesquels!

La meilleure façon d'améliorer la condition socioéconomique est de développer le marché du travail. Ainsi, la première recommandation de l'avis sur la pauvreté était d'ordre général et visait à subordonner l'objectif de la croissance économique à celui du développement de l'emploi.

Mais lutter contre le chômage n'est pas suffisant, compte tenu de la précarité croissante des emplois. Cette nouvelle réalité du marché du travail est une préoccupation majeure des Québécois, particulièrement pour les jeunes qui, avec les femmes et les immigrants, sont les premiers touchés. C'est la raison pour laquelle le CPJ en a fait sa priorité au cours du dernier mandat (1998-2001). Après s'être intéressé aux clauses « orphelin » et au rajeunissement de la fonction publique, le Conseil a publié un avis sur l'emploi atypique et la précarité chez les jeunes.

La montée spectaculaire des emplois atypiques est une cause importante des difficultés d'insertion professionnelle, d'appauvrissement des jeunes, et de report des projets de vie tels que le départ du foyer familial et la formation d'une famille³².

²⁹ Sylvain SCHETAGNE, *La pauvreté dans les agglomérations urbaines du Québec*, Ottawa, Conseil canadien de développement social, 2000.

³⁰ *Ibid.*, p. 25. Le « taux de pauvreté » atteignait 22,0 % pour l'ensemble de la population québécoise en 1998 contre 13,5 % en Ontario, alors que la moyenne canadienne se situait à 16,4 %.

³¹ *Ibid.*, p. 74.

³² Gouvernement du Québec, CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE, *Emploi atypique et précarité chez les jeunes. Une main-d'œuvre à bas prix, compétente et jetable!* Avis, Québec, 2001, p. 45.

En plus d'être souvent synonyme de précarité ou même de pauvreté, les nouvelles formes d'emploi ont aussi des effets plus pernicioeux : elles affectent la capacité à préparer l'avenir et causent ou aggravent parfois des problèmes de santé mentale³³.

Réformer les lois du travail

Déjà en 1993, le Conseil permanent de la jeunesse recommandait de *fixer un cadre régissant les emplois non réguliers* dans la Loi sur les normes du travail. L'esprit de la recommandation a été repris et élargi dans un avis de 1999, avant le Sommet du Québec et de la jeunesse :

*Chaque travailleur, indépendamment de son statut d'emploi, devrait bénéficier d'une protection sociale décente. Étant donné que les nouveaux statuts d'emploi (souvent précaires) déjouent les programmes de protection sociale actuels, une adaptation du cadre juridique et législatif du travail au Québec s'impose*³⁴.

Depuis, le gouvernement du Québec s'est engagé, à plusieurs reprises et par la voix de différents porte-parole, à mener à terme une telle réforme. À ce jour, sa seule réalisation concrète a été la timide modification apportée au Code du travail par le Projet de loi 31, adopté en catastrophe à la fin de la session parlementaire de juin 2001. Malheureusement, ces modifications ont laissé de côté la problématique des « faux travailleurs autonomes », qui ne pourront toujours pas se syndiquer. Cet engagement du Sommet du Québec et de la jeunesse demeure donc sans suite, malgré ce qu'affirme le Secrétariat à la jeunesse³⁵.

Mais surtout, comme le Conseil l'a répété dans un avis récent sur l'emploi atypique et la précarité chez les jeunes, le Québec est mûr pour une réforme majeure de la Loi sur les normes du travail.

*La Loi sur les normes du travail présentement en vigueur ressemble à un parapluie troué qui expose les jeunes à des abus et qui les soumet à des conditions de travail inéquitables*³⁶.

Cette loi, qualifiée souvent de « convention collective des non syndiqués » doit enfin tenir compte de la nouvelle réalité du travail et mieux protéger les travailleurs atypiques. Il faut par exemple assurer l'équité salariale entre les travailleurs temporaires et les travailleurs permanents qui effectuent les mêmes tâches et permettre aux employés congédiés sans une cause juste et suffisante de contester leur mise à pied après un an de service et non pas trois, comme c'est le cas présentement. Il faut enfin élargir la couverture de la loi, la notion de « salarié » étant trop restrictive et laissant de côté beaucoup de « faux travailleurs autonomes ».

³³ Voir notamment:

Romaine MALENFANT *et al.*, *Travailler un peu, passionnément, pas du tout. Intermittence en emploi, rapport au travail et santé mentale*, Québec, Équipe RIPOST, CLSC Haute-Ville, 1999, 100 p.

Gouvernement du Québec, COMITÉ DE LA SANTÉ MENTALE, *Détresse psychologique et insertion sociale des jeunes adultes: Un portrait complexe, une responsabilité collective*, Québec, Les Publications du Québec, 2000, 192 p.

³⁴ Gouvernement du Québec, CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE, *Pour l'accès des jeunes à une citoyenneté pleine et active*, Québec, 1999, p. 47-48.

³⁵ Gouvernement du Québec, SECRÉTARIAT À LA JEUNESSE, *Bilan du Sommet du Québec et de la jeunesse*, document de travail, Québec, 11 février 2002, p. 12.

³⁶ Gouvernement du Québec, CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE, *Emploi atypique et précarité chez les jeunes. Une main-d'œuvre à bas prix, compétente et jetable! Avis*, Québec, 2001, p. 93.

2.1.3 Un vrai filet de sécurité sociale

L'emploi doit être au centre des préoccupations, mais il ne peut régler à lui seul tous les problèmes. Le CPJ a donc placé au deuxième rang, dans son plan d'action de 1993 contre la pauvreté des jeunes, la sécurité du revenu et le développement de la main-d'œuvre. Le CPJ a également fait connaître sa position, en 1997, dans un mémoire sur la réforme de la sécurité du revenu qui est à l'origine du régime actuel³⁷.

D'abord, pour faciliter l'intégration par l'emploi, le CPJ propose de permettre aux assistés sociaux de réaliser, sans pénalités, des gains de travail qui élèveraient les revenus de ces ménages jusqu'au seuil de faible revenu de Statistique Canada.

Pour les personnes se retrouvant sans emploi, l'État doit tendre un véritable filet de sécurité, c'est-à-dire offrir une aide financière décente, mais aussi une assistance individualisée afin de faciliter leur insertion sociale. La dernière réforme de l'aide sociale, maintenant désignée sous le nom d'assistance-emploi, est allée en ce sens avec l'établissement de « cheminements vers l'emploi ».

Abolir les parcours obligatoires

Le CPJ a toujours été en accord avec une telle approche qui permet d'aider, de façon individuelle, les prestataires dans leur processus d'insertion sociale et professionnelle. Il en est tout autrement de la décision de rendre ces parcours obligatoires pour les jeunes³⁸.

Le Conseil croit que pénaliser financièrement les jeunes qui refusent de participer à ces programmes contredit leur fondement même. On ne peut forcer l'insertion d'une personne : il est beaucoup plus efficace d'encourager la participation que de pénaliser la non-participation. En fait, le Conseil croit qu'une telle mesure est contre productive et vise des objectifs illégitimes.

L'assurance-emploi et les jeunes

Le filet de sécurité sociale n'est pas de la responsabilité exclusive du gouvernement québécois. Il faut prendre en compte le régime d'assurance-emploi, géré par le gouvernement fédéral, qui occupe une place très importante. Or, depuis les réformes des années 90, ce régime n'est universel que par son système de cotisation, et non plus par la couverture qu'il offre en cas de perte d'emploi. Depuis, le régime est particulièrement discriminatoire pour les travailleurs à temps partiel, les travailleurs temporaires et les jeunes : ces groupes cotisent autant que les autres travailleurs, mais ont un accès très limité aux prestations. C'est pourquoi le CPJ a recommandé au gouvernement québécois de faire pression sur le gouvernement fédéral, afin de changer les règles d'admissibilité à l'assurance-emploi³⁹.

³⁷ Gouvernement du Québec, CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE, *La réforme de la sécurité du revenu. Un parcours semé d'embûches pour les jeunes*, mémoire présenté à la Commission des affaires sociales au sujet du livre vert intitulé *La réforme de la sécurité du revenu, un parcours vers l'insertion, la formation et l'emploi*, Québec, janvier 1997, 63 p.

³⁸ Le CPJ a protesté vivement contre cette mesure. Voir : Gouvernement du Québec, CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE, *Un moratoire sur les parcours d'insertion obligatoire*, lettre ouverte, 15 juin 2000.

³⁹ Gouvernement du Québec, CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE, *Emploi atypique et précarité chez les jeunes. Une main-d'œuvre à bas prix, compétente et jetable! Avis*, Québec, 2001, p. 98-101.

2.1.4 Mieux répondre aux besoins sociaux

La pauvreté n'est pas qu'une question d'argent. Ainsi, le développement économique et le développement de l'employabilité des individus ne peut tout régler. Le troisième grand axe proposé vise à prévenir l'apparition et l'accroissement de la pauvreté, en répondant aux besoins de base des jeunes.

Puisque l'offre d'une formation de base et professionnelle solide et polyvalente représente le préalable à une politique de développement social et économique efficace, il importe d'assurer à tous les jeunes, indépendamment de leur provenance socio-économique et de leur condition physique ou mentale, la possibilité de s'instruire⁴⁰.

Il s'agit donc d'un cercle vertueux : qui lutte contre le décrochage scolaire lutte contre la pauvreté, et qui combat la pauvreté combat aussi le décrochage! De même, rendre l'éducation plus accessible, financièrement et géographiquement, permet aux élèves du secondaire d'envisager avec plus d'enthousiasme des études post-secondaires ou professionnelles.

D'une façon plus large, répondre aux besoins sociaux des jeunes demande aussi une intervention soutenue pour réaliser pleinement la politique familiale du Québec et développer le logement social. Enfin, il faut s'attaquer à des problématiques plus aiguës telles l'itinérance, la toxicomanie et la détresse psychologique.

2.1.5 Une fiscalité équitable

Enfin, la lutte contre la pauvreté doit obligatoirement être accompagnée de mesures fiscales. Le CPJ proposait à cet effet d'augmenter la progressivité des impôts, de diminuer les abris fiscaux et d'orienter ceux-ci pour les rendre « socialement utiles ». Du côté de l'impôt des entreprises, le CPJ demandait aussi d'en augmenter la progressivité et de porter une *attention particulière aux contributions sur la masse salariale qui pénalisent les petites entreprises*⁴¹.

Dans l'avis sur le travail atypique, le CPJ recommandait aussi de revoir la fiscalité, afin d'éliminer les incitatifs au travail atypique. En effet, la main-d'œuvre occasionnelle, à temps partiel ou autonome, revient souvent moins cher pour un employeur, notamment à cause des charges sociales :

[...] certaines pratiques de gestion [sont] inspirées non pas par le besoin de flexibilité des entreprises, mais plutôt par la recherche effrénée de réduction des coûts. Le Conseil croit qu'il est de son devoir de proposer certains changements aux règles du jeu, afin d'éviter que les jeunes travailleurs paient en précarité ce que d'autres gagnent en flexibilité⁴².

Dans ces pages, le Conseil prend aussi position pour le programme québécois d'assurance parentale, dont la mise en place dépend elle aussi des négociations avec le gouvernement fédéral.

⁴⁰ Gouvernement du Québec, CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE, « Dites à tout le monde qu'on existe », *Avis sur la pauvreté des jeunes*, Québec, CPJ, 1993, p. 88.

⁴¹ *Ibid.*, p. 98.

⁴² Gouvernement du Québec, CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE, *Emploi atypique et précarité chez les jeunes. Une main-d'œuvre à bas prix, compétente et jetable!* Avis, Québec, CPJ, 2001, p. 59.

Enfin, le CPJ maintient sa position qui est d'améliorer la gestion des fonds publics en se basant, notamment, sur les rapports du Vérificateur général. De plus, afin que les régions et les municipalités du Québec profitent d'une véritable décentralisation, la fiscalité entre les paliers de gouvernement doit être réaménagée.

2.2 DES PRINCIPES D'ACTION AFIN DE LUTTER CONTRE LE DÉCROCHAGE SOCIAL DES JEUNES

- **DONNER LA PAROLE AUX JEUNES**
- **TRAITER LES JEUNES DE FAÇON ÉQUITABLE**
- **ADOPTER UNE APPROCHE PRÉVENTIVE**
- **MIEUX INTÉGRER LES SERVICES AUX JEUNES**

Tout en gardant au premier plan l'idée d'améliorer les conditions socioéconomiques des jeunes, le Conseil tient aussi à rappeler certaines orientations propres à contrer le décrochage social sous toutes ses formes.

Dans la présente section, nous reprendrons quelques-uns des grands principes que le CPJ a défendus à de nombreuses reprises et dont le but est de favoriser la participation et l'insertion socioprofessionnelle de jeunes, ainsi que la prévention et la résolution des problèmes psychosociaux auxquels un trop grand nombre d'entre eux doivent faire face.

2.2.1 Donner la parole aux jeunes

La société québécoise vieillit. Les 15-29 ans, qui représentaient 29,2 % de la population en 1976, ne comptent plus que pour 19,9 % en 1999⁴³. Selon les projections de l'Institut de la statistique du Québec, cette proportion risque même de continuer à descendre jusqu'aux alentours de 15 % en 2051⁴⁴.

Dans ce contexte, et en tenant compte de notre époque caractérisée par le changement rapide et l'incertitude, il est doublement important que la société entende la voix de la jeunesse, car

[...] s'il est une certitude sur laquelle il nous est possible de bâtir, c'est que la jeunesse n'est autre que cette partie de nous-mêmes qui devra affronter demain⁴⁵.

Depuis sa création, le Conseil tient à ce que la société tienne davantage compte des jeunes. Atteindre cet objectif demande un effort de la part des jeunes eux-mêmes, mais aussi de la part des autres membres et institutions de la société.

⁴³ STATISTIQUE CANADA, « Estimations de la population » dans Simon LANGLOIS, *La société québécoise en tendances*, 11 octobre 2000, tableau 2, <http://www.soc.ulaval.ca/tendances> (page consultée le 30 novembre 2001).

⁴⁴ INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (ISQ), http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/demograp/perspectives_demo/pers96-2051/index.htm, (page consultée le 30 novembre 2001).

⁴⁵ France, COMMISSARIAT GÉNÉRAL DU PLAN, *Jeunesse, le devoir d'avenir*, rapport de la commission présidée par Dominique Charvet, Paris, La documentation française, 2001, p. 21.

Dans un premier temps, il faut favoriser la participation des jeunes citoyens sous toutes ses formes, que ce soit par le bénévolat, par l'implication dans des organismes communautaires ou par la participation au sein de groupes socioculturels.

Mais il faut aussi que les jeunes et les organismes qui les représentent soient entendus. Au-delà de l'écoute, les jeunes doivent être consultés au moment de prendre des décisions. Leur opinion doit compter, ce qui implique qu'il faut leur faire une place dans les différentes instances décisionnelles.

Les jeunes qui ont participé à la consultation sont unanimes à dénoncer le fait qu'ils demeurent ignorés des institutions locales et régionales et que celles-ci manquent d'écoute à l'égard de leurs préoccupations. [...] Il importe de changer la tendance actuelle et d'accorder aux jeunes un poids politique qui compense leurs pertes démographiques⁴⁶.

2.2.2 Traiter les jeunes de façon équitable

Par ailleurs, les jeunes doivent être traités avec équité, notamment sur le marché du travail. Ils sont certes de nature plus flexible et peuvent, en raison de leur condition, faire certains compromis. Mais cela n'autorise en aucun cas un traitement discriminatoire en fonction de l'âge.

Les thèmes de l'équité et de la solidarité intergénérationnelles, fort populaires il y a quelques années, demeurent toujours des préoccupations majeures pour le Conseil. Il ne suffit pas pour les jeunes de ne pas décrocher, encore faut-il que la société ne les laisse pas tomber!

La question des clauses « orphelin », la place des jeunes dans la fonction publique, l'obligation des parcours d'insertion pour les 18-24 ans à l'aide sociale, le réinvestissement en éducation ainsi que le développement durable sont autant de domaines où la société québécoise doit démontrer sa volonté de préparer l'avenir et de ne pas sacrifier sa jeunesse.

Se peut-il que certains entretiennent des préjugés à l'égard des jeunes en emploi; qu'on se permette de faire porter le poids des compressions budgétaires sur les épaules de ceux qui sont absents ou minoritaires dans les assemblées syndicales (puisqu'ils sont peu nombreux ou qu'ils ne sont tout simplement pas encore embauchés)⁴⁷?

2.2.3 Adopter une approche préventive

À plusieurs reprises, le Conseil a affirmé la nécessité d'une approche préventive. Investir et agir avant qu'une situation problématique se développe ou se détériore évite bien des souffrances humaines et, argument non négligeable, s'avèrent rentables.

Agir en amont des problèmes, qu'ils soient reliés au contexte scolaire⁴⁸ ou à celui des services de santé et des services sociaux⁴⁹, correspond à une ligne directrice du discours du CPJ. On peut, à

⁴⁶ Gouvernement du Québec, CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE, «Y'a pus d'avenir ici». *L'exode des jeunes vers les centres urbains*, Québec, 1997, p.28.

⁴⁷ Gouvernement du Québec, CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE, *Interdire une fois pour toutes les clauses «orphelin»*, Québec, 1999, p. 9.

⁴⁸ Gouvernement du Québec, CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE, *Pour accroître la réussite éducative, le temps est venu ...* Québec, août 1996.

⁴⁹ Gouvernement du Québec, CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE, *Le suicide chez les jeunes : S.O.S. Jeunes en détresse!* Québec, février 1997.

ce sujet, se référer à la section 2.1 qui traite de l'amélioration des conditions socioéconomiques des jeunes, première démarche préventive pour contrer le décrochage social des jeunes.

Toutefois, ce n'est pas sans une certaine exaspération que le Conseil s'attache à faire la promotion de cette approche.

Le Conseil est d'avis que le bien-être des jeunes et des adultes de demain commande des investissements majeurs dans les services de prévention et promotion visant à contrer les problèmes psychosociaux. Ces services doivent être développés afin de rejoindre les enfants et les jeunes. Une véritable volonté politique doit être à la source de ces investissements. Il faudra donc que les discours tenus se traduisent dans les faits⁵⁰.

2.2.4 Mieux intégrer les services aux jeunes

Enfin, le CPJ a fréquemment soulevé une critique majeure à l'égard de l'action gouvernementale et des services offerts à la jeunesse. Trop souvent, la main gauche ignore ce que la main droite accomplit. Il en résulte un gaspillage inutile de ressources, mais aussi des précieux efforts déployés par des intervenants remplis de bonnes intentions, mais court-circuités par l'incohérence des programmes et des structures.

Afin d'y remédier, le Conseil a réclamé avec insistance l'adoption d'une politique jeunesse, afin de coordonner l'action gouvernementale. Il faut comprendre que le CPJ ne voit dans la réponse récente à cette revendication ni un aboutissement, ni l'établissement d'une liste d'épicerie visant des demandes ponctuelles.

La politique jeunesse doit être plus qu'un simple énoncé de principe : elle doit être un outil permettant au gouvernement d'adopter une véritable approche horizontale, donc interministérielle des problèmes.

[...] une politique globale signifie que l'action privilégiée est intersectorielle ou horizontale. Il ne s'agit pas d'appliquer une seule et même solution à l'ensemble des situations vécues par les jeunes. Il faut plutôt assurer un arrimage entre les différentes politiques et les principaux programmes destinés aux jeunes en tenant compte des diversités régionales⁵¹.

De plus, cette approche intégrée dépasse les limites des ministères : elle doit aussi se révéler dans le feu de l'action.

Le CPJ estime que les différents réseaux et intervenants qui viennent en aide aux adolescents, aux jeunes adultes et à leur famille doivent se concerter et harmoniser leurs interventions afin de permettre l'émergence d'un véritable continuum de services. Une telle logique suppose une concertation aux niveaux local, régional et national. Ainsi, le système de santé et de services sociaux, le réseau de l'éducation, les centres d'emploi et les organismes communautaires devront travailler en collaboration afin que les jeunes ne soient pas laissés à eux-mêmes, sans soutien ou encore ballottés d'un service à l'autre. Ce continuum de service devra faire en sorte que l'on ne laisse plus tomber un jeune dans les limites de sa juridiction.

⁵⁰ Gouvernement du Québec, CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE, *Un Québec qui se fout de sa jeunesse?* Québec, octobre 2000, p. 21.

⁵¹ Gouvernement du Québec, CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE, *Vers une politique jeunesse! Éléments de réflexion en vue du Sommet du Québec et de la jeunesse*, Québec, 2000, p. 15.

Pour ce faire, la politique jeunesse doit comprendre des engagements clairs quant à la présence de ressources suffisantes autant dans les écoles, dans le système de protection de la jeunesse et les CLSC que dans les organismes communautaires. Elle doit aussi reconnaître le travail et l'apport des organismes communautaires qui œuvrent auprès des jeunes, en plus de respecter leur philosophie d'action, basée sur les besoins de la communauté⁵².

Or, il existe un lieu où tous ces acteurs peuvent rejoindre les jeunes : l'école. L'école secondaire occupe une place centrale dans la vie des adolescents de 12 à 17 ans. Elle peut devenir le point d'ancrage de l'action contre le décrochage social.

2.3 L'ÉCOLE : UN MILIEU PRIVILÉGIÉ POUR REJOINDRE DES JEUNES

- FAVORISER LA PARTICIPATION ET L'EXPRESSION DES JEUNES
- PERMETTRE L'ACCESSIBILITÉ AUX SERVICES SCOLAIRES COMPLÉMENTAIRES
- FAIRE DE L'ÉCOLE UN VÉRITABLE MILIEU DE VIE
 - Une école centrée sur les rapports humains
 - Une école offrant des activités parascolaires, des cheminements scolaires diversifiés
- DÉVELOPPER UNE ÉCOLE OUVERTE SUR SON MILIEU

Selon le cheminement dans le système scolaire québécois observé pour l'année 1999-2000, 97 % des jeunes parviennent à la première année du secondaire. Pour la même période, on estime que près de 90 % des jeunes de 17 ans ont obtenu leur diplôme du secondaire ou fréquentent encore le système d'enseignement⁵³.

Une majorité de jeunes, âgés de 12 à 17 ans, fréquentent l'école cinq jours sur sept pendant 180 jours, étalés sur 10 mois consécutifs. L'école secondaire est un milieu privilégié pour rejoindre une partie non négligeable de la jeunesse québécoise. Intervenir pleinement en son sein permet de mettre à profit une approche globale et préventive.

Les élèves ne sont pas des acteurs uniformes et passifs et, par conséquent, l'école ne peut être qu'une boîte à cours. À maintes reprises, à travers ses avis et mémoires, le Conseil a proposé des solutions afin de raccrocher l'école aux besoins des jeunes. Quels sont les grands principes du Conseil à ce sujet?

2.3.1 Favoriser la participation et l'expression des jeunes

Les jeunes ont déjà exprimé leur désir d'être consultés sur les normes et les conditions qui affectent le milieu scolaire⁵⁴. D'ailleurs, comment peut-on imaginer faire de l'école un milieu

⁵² Gouvernement du Québec, CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE, *Pour faire de la jeunesse une priorité!* Québec, 2000, p. 27.

⁵³ Gouvernement du Québec, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, *Les indicateurs de l'éducation, édition 2001.*

⁵⁴ Gouvernement du Québec, CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE, « Raccrocher » *l'école aux besoins des jeunes*, Québec, 1992.

Gouvernement du Québec, CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE, *L'éducation dans tous ses états*, Québec, Octobre 1995.

adapté aux jeunes, si l'on ne tient pas compte de leur avis? De plus, comment expliquer ce fossé entre un discours mettant autant d'importance sur la formation de jeunes citoyens avertis et engagés dans leur communauté, alors que dans les faits, on refuse à ces mêmes jeunes de participer aux décisions relatives au milieu scolaire.

On aura beau valoriser la formation et mobiliser les ressources, si on n'associe pas les jeunes à l'amélioration de leur milieu de vie scolaire, ils continueront de quitter l'école en grand nombre. Il ne saurait y avoir de véritable réussite scolaire sans la participation de l'élève⁵⁵.

Tel que mentionné précédemment, l'un des principes majeurs du discours du Conseil est la nécessité incontournable de consulter les jeunes et de leur permettre de s'engager activement dans les différentes sphères de la société. À l'école, ce principe se traduit, entre autres, dans les recommandations relatives au droit de vote des élèves au conseil d'établissement, à la promotion et au soutien des mécanismes de représentation et de consultation des élèves, à la représentation des jeunes au sein du Conseil supérieur de l'éducation, etc.

2.3.2 Permettre l'accessibilité aux services scolaires complémentaires

Les jeunes ont une perception favorable du personnel non enseignant (psychologues, travailleurs sociaux, animateurs à la vie étudiante, etc.). Toutefois, ils dénoncent l'insuffisance de ce type de ressource, notamment au secondaire⁵⁶.

Depuis ses débuts, le Conseil reconnaît la pertinence des services scolaires complémentaires et il défend régulièrement les investissements nécessaires pour le développement adéquat de tels services.

Au chapitre des services d'orientation, on doit investir davantage dans la quantité de professionnels présents à l'école ainsi que dans la qualité et la disponibilité du matériel d'information (écrit, informatisé ou audio-visuel)⁵⁷.

On sait que l'abandon scolaire et ses précurseurs, c'est-à-dire, les échecs et les absences répétées, sont souvent liés à l'absence d'orientation professionnelle et de projet de cheminement scolaire clairs chez l'élève. Afin de mieux répondre au questionnement des élèves quant à leur cheminement scolaire et leur orientation professionnelle, l'école doit à la fois améliorer la qualité de l'information scolaire et professionnelle et des ressources humaines d'orientation qu'elle met à la disposition des jeunes⁵⁸.

Ainsi, afin d'accroître la réussite éducative, il faudra miser sur les ressources complémentaires (personnel non enseignant). Ces professionnels permettent d'humaniser l'école et d'en faire un milieu de vie. Les élèves sont ainsi mieux encadrés, ce qui assure leur intégration plutôt que leur « marginalisation »⁵⁹.

⁵⁵ Gouvernement du Québec, CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE, « Raccrocher » l'école aux besoins des jeunes, Québec, 1992, p. 27.

⁵⁶ Gouvernement du Québec, CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE, *Pour l'accès des jeunes à une citoyenneté pleine et active*, Québec, septembre 1999.

⁵⁷ Gouvernement du Québec, CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE, « Raccrocher » l'école aux besoins des jeunes, Québec, 1992, p. 31.

⁵⁸ Gouvernement du Québec, CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE, *Pour accroître la réussite éducative, le temps est venu ...* août 1996, Québec, p. 18.

⁵⁹ Gouvernement du Québec, CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE, *Pour l'accès des jeunes à une citoyenneté pleine et active*, Québec, 1999, p. 19.

Les nombreuses recommandations du Conseil n'ont toutefois pas réussi à contenir les vagues de compressions budgétaires et de départs à la retraite qui ont miné l'offre de services scolaires complémentaires au cours des années 90.

C'est dans ce contexte de compressions que les engagements du Sommet du Québec et de la jeunesse, dévoilés au mois de février 2000, nous ont semblé particulièrement rafraîchissants. Le gouvernement du Québec s'était alors engagé à injecter 20 millions de dollars pour favoriser l'intégration de l'information et l'orientation scolaires et professionnelles au projet éducatif de l'école. Ce financement n'étant toutefois pas protégé, le Conseil avait, à l'automne 2000, adressé une lettre aux présidents des commissions scolaires pour les informer de son souhait que les sommes allouées à l'information et l'orientation scolaires et professionnelles soient réellement affectées à ce poste budgétaire. La vigilance du Conseil semble justifiée puisque certaines informations laissent percer un doute sur l'utilisation des sommes versées.

Logiquement, cet ajout important de ressources financières aurait dû se traduire par l'ouverture de nombreux postes de conseillères et de conseillers d'orientation ou en information scolaire et professionnelle dans toutes les commissions scolaires du Québec. Or ce ne fut pas le cas dans la majorité d'entre elles⁶⁰.

Vraisemblablement, le Conseil devra répéter sa recommandation quant à la pertinence des services scolaires complémentaires et à la nécessité de leur financement adéquat.

2.3.3 Faire de l'école un véritable milieu de vie

L'expression « école milieu de vie » est fréquemment utilisée, mais peu définie. Pour le Conseil, à tout le moins, une école milieu de vie met l'accent sur la qualité des relations humaines et vise une pleine réussite éducative.

Une école centrée sur les rapports humains

Les élèves ne sont pas des codes permanents ou des petites machines à gober des connaissances brutes. Les jeunes désirent une école humaine, chaleureuse et respectueuse. Les jeunes désirent être guidés, valorisés et encouragés dans leurs divers apprentissages. Ainsi, pour eux, l'école est davantage que le programme scolaire, elle est un milieu de vie.

Lorsqu'on entend parler du domaine de l'éducation et du milieu scolaire, c'est la plupart du temps, dans des termes économiques, administratifs ou académiques. Or, les jeunes voient l'école, d'abord et avant tout, sous l'angle des rapports humains et des conditions de vie parce qu'ils y passent de 6 à 7 heures par jour⁶¹.

Le Conseil a déjà fait part de recommandations visant à humaniser l'école. Bien qu'elles puissent être envisagées sous différents angles, on retrouve, entre autres, celles qui font la promotion de

⁶⁰ Luc ALLAIRE, « Où est passé l'argent du ministère de l'Éducation? », *Nouvelles CSQ*, janvier-février 2001, p. 22.

⁶¹ Gouvernement du Québec, CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE, « Raccrocher » l'école aux besoins des jeunes, 1992, Québec, p. 11.

l'engagement du personnel enseignant et non enseignant dans des activités de tutorat et d'animation d'activités. Le Conseil a également insisté sur le fait de faciliter les rencontres élèves – enseignants en dehors des heures de cours. Il a aussi recommandé d'offrir au personnel scolaire davantage d'activités de perfectionnement concernant les relations avec les élèves, la culture et les valeurs des jeunes, l'approche de l'élève en difficulté, etc.

Une école offrant des activités parascolaires, des cheminements scolaires diversifiés

Une école milieu de vie amène l'élève à une pleine réussite scolaire. Cette réussite scolaire se traduit autrement que par les indicateurs relatifs aux taux de diplomation ou de réussite aux épreuves ministérielles.

Elle [la réussite scolaire] doit aussi se mesurer par la proportion d'élèves qui sortent du secondaire avec la conviction de s'y être épanouis, d'y avoir exploré leurs champs d'intérêt, leurs aptitudes intellectuelles, sociales, sportives et culturelles; d'y avoir développé le goût d'apprendre et d'y avoir acquis des connaissances et des habiletés qui les aideront tout au long de leur vie; de s'être bien préparés adéquatement à intégrer le marché du travail ou à poursuivre des études supérieures ainsi qu'à jouer pleinement un rôle de citoyen à part entière dans la société⁶².

La réussite scolaire à laquelle se réfère le Conseil implique une conception plus globale de l'élève et une flexibilité plus grande de l'école. Elle propose de contrer à la fois le décrochage scolaire et le décrochage social. Cette pleine réussite passe par le développement des activités parascolaires et la diversification des projets éducatifs particuliers ainsi que des modes de cheminement offerts aux élèves du secondaire (projets d'écoles ou options particulières d'études à thèmes : sports-études, arts-études, option langues, etc.). Le Conseil a aussi recommandé la reconnaissance officielle de l'élève qui s'engage à l'école et dans la communauté.

Les concepts d'engagement social et de solidarité s'expliquent peu, mais ils sont du domaine de l'expérience de la vie. Aussi l'école secondaire doit-elle favoriser une plus grande participation des jeunes à des actions bénévoles en milieu scolaire ou dans la communauté et valoriser ceux-ci⁶³.

Le CPJ estime que l'accent devrait être davantage mis sur les activités collectives qui renforcent le réseau social des jeunes et leur permettent de vivre des expériences positives en milieu scolaire. Le Conseil considère que des activités parascolaires stimulantes qui font de l'école un réel milieu de vie aideront à prévenir l'apparition de nombreux problèmes psychosociaux chez les jeunes⁶⁴.

2.3.4 Développer une école ouverte sur son milieu

Pour le Conseil, l'éducation est un défi collectif. La mobilisation des différents acteurs autour de la réussite scolaire des jeunes fait appel à une approche globale, à des mécanismes de concertation et d'intégration des savoir-faire.

⁶² Gouvernement du Québec, CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE, *Pour accroître la réussite éducative, le temps est venu ...*, Québec, 1996, p. 9.

⁶³ Gouvernement du Québec, CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE, *L'éducation dans tous ses états*, Québec, octobre 1995, p. 20.

⁶⁴ Gouvernement du Québec, CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE, *Un Québec qui se fout de sa jeunesse?*, Québec, octobre 2000, p. 15.

L'école doit intégrer et non pas marginaliser ni exclure ceux qui sont plus faibles ou tout simplement différents de la majorité. C'est à elle de trouver, en partenariat avec les familles et les communautés, les moyens de faire cheminer chaque élève vers la réussite⁶⁵.

L'expression et l'engagement des élèves dans différents projets gagnent à dépasser les frontières de l'école. Lorsqu'un jeune participe à des activités bénévoles, il contribue au renforcement de sa communauté, mais aussi de son estime personnelle et de son réseau social. Cette implication de l'élève amène la création de liens avec des partenaires tels que les CLSC, les organismes communautaires, les municipalités, les entreprises, etc. L'engagement de l'élève doit aussi être officiellement reconnu par le système d'enseignement.

Ces liens entre l'école et la communauté apparaissent plus évidents lorsqu'on parle de formation professionnelle. Le Conseil a maintes fois affirmé l'importance d'améliorer la formation professionnelle ainsi que l'accès à des stages en milieu de travail. Il doit y avoir un arrimage avec le marché du travail. Ainsi, les stages doivent être cohérents et contribuer à la formation de l'élève. Cette bonification de la formation passe nécessairement par une collaboration systématique entre différents partenaires, soit l'État, l'école et l'entreprise.

[...] il est essentiel que les programmes de formation professionnelle soient adaptés aux réalités du marché du travail et soient élaborés en collaboration avec le milieu⁶⁶.

Bref, une école ouverte sur son milieu s'appuie sur la concertation de tous les acteurs d'une communauté soucieuse du bien-être de ses jeunes.

2.4 CONCLUSION

Le Conseil permanent de la jeunesse n'en est pas à ses premières réflexions sur le décrochage social et scolaire des jeunes. Au cours des quinze dernières années, il a produit divers documents sur le sujet. Les problèmes qui affectent les jeunes ont été exposés et des solutions ont été proposées aux diverses instances concernées. À la lecture de toute cette production, un véritable discours, structuré, cohérent et durable se révèle. En fait, les avis et mémoires du Conseil posent les principes essentiels à l'atteinte d'une citoyenneté pleine et active pour les jeunes.

Si aujourd'hui certains semblent troublés par les constats sur le décrochage social des jeunes et, en conséquence, se questionnent sur les solutions à privilégier, le Conseil n'est guère étonné de ce retour aux bavardages larmoyants. Le Conseil est cependant prêt à répéter son discours.

Pour contrer le décrochage des jeunes, il faudra, en premier, améliorer leurs conditions socioéconomiques. Problème complexe s'il en est, mais auquel on doit opposer des actions multiples, soutenues par un véritable engagement politique. Que l'on pense, entre autres, à la nécessaire révision des lois sur le travail afin de mieux protéger les travailleurs atypiques, ou encore à l'amélioration de la protection sociale qui implique l'abolition des parcours obligatoires pour les jeunes.

⁶⁵ Gouvernement du Québec, CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE, *L'Éducation dans tous ses états*, Québec, octobre 1995, p. 10.

⁶⁶ Gouvernement du Québec, CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE, *Pour l'accès des jeunes à une citoyenneté pleine et active*, Québec, septembre 1999, p. 14.

De plus, pour raccrocher les jeunes sur le plan social, il faudra se donner des moyens. Cela signifie qu'il faudra les consulter, leur donner la parole et tenir véritablement compte de ce qu'ils disent. Il faudra aussi les traiter avec équité en éliminant toute forme de discrimination. Il faudra, une fois pour toutes, intégrer les principes de la prévention aux actions. Enfin, la résolution des problèmes des jeunes nécessitera une approche globale, concertée et intégrée.

De manière plus spécifique, le Conseil perçoit l'école secondaire comme l'un des milieux privilégiés pour appliquer les principes visant à contrer le décrochage des jeunes. Le Conseil a déjà souligné l'importance de consulter les élèves sur leurs besoins et leurs attentes par rapport à l'école. L'accessibilité aux services complémentaires scolaires est également une des conditions pour faire de l'école un véritable milieu de vie. Enfin, l'école doit aussi s'ouvrir au milieu puisque la réussite éducative est un défi collectif.

Le Conseil a constaté, au cours des travaux associés à cet avis, que le milieu scolaire québécois offrait d'innombrables projets et modèles de lutte contre le décrochage des jeunes. Il lui semble donc particulièrement pertinent d'explorer quelques-uns de ces modèles afin de poursuivre la réflexion à cet égard.

La prochaine étape du présent avis fait état d'initiatives visant à contrer le décrochage des jeunes et présente des modèles innovateurs d'écoles.

Je décroche, tu décroches... est-ce que nous décrochons?

Conseil permanent de la jeunesse

Chapitre 3

Une école ... autrement

Afin de pallier le décrochage scolaire et social, les milieux québécois de l'éducation ont opté pour différents outils dont l'importance varie considérablement d'une région à l'autre. Ils ont été conçus en fonction des besoins, certes, mais également et surtout en tenant compte des ressources disponibles et de l'implication des acteurs sociaux. En ce sens, le Québec est une véritable pépinière de projets de toutes sortes, tant et si bien que leur recension, leur description et leur évaluation suffiraient à mobiliser une équipe de travail à temps plein. D'éphémères à récurrents, ces projets visent à « raccrocher l'école aux besoins des jeunes » pour reprendre le titre de l'avis sur le décrochage scolaire produit par le CPJ en 1992⁶⁷. On souhaite faire de l'école un milieu de vie pour les élèves en humanisant l'institution et les rapports des personnes qui s'y côtoient; on cherche à ouvrir l'école sur la communauté en mobilisant les différents milieux au sujet de la réussite scolaire.

Régulièrement, les quotidiens et les revues spécialisées du Québec font état d'efforts de toute nature, d'expériences novatrices visant à rendre l'école attirante, voire attachante pour les jeunes. Dans une entrevue éditoriale accordée au quotidien *Le Soleil* le 22 décembre 2001⁶⁸, le ministre d'État à l'Éducation et à l'Emploi d'alors, M. François Legault, déclarait ainsi « la guerre au décrochage scolaire ». Réservant à cette fin 60 millions de dollars sur le 200 millions octroyé pour l'année aux trois ordres d'enseignement à la suite du Sommet du Québec et de la jeunesse, le ministre faisait du décrochage scolaire sa priorité. Il préconisait une approche massive en ciblant une centaine d'écoles situées en milieux défavorisés. Cette lutte comporte un aspect pédagogique, certes, mais comporte également un aspect plus large, appelant à la rescousse des travailleurs sociaux pour épauler le personnel enseignant et les familles dans leurs efforts. Le ministre Legault se montrait catégorique : consacrer les ressources nécessaires à la lutte au décrochage scolaire ne signifie pas l'ajout d'un intervenant par école, mais bien de « dix, quinze, vingt personnes pour que chaque enfant en difficulté ne décroche pas ».

Aux côtés de statistiques parfois alarmantes sur le décrochage scolaire ou de nouvelles accablantes sur le décrochage social, dont la forme ultime se traduit par le suicide, prennent donc place des mesures susceptibles de ramener les jeunes à l'école. Elles rendent compte de la volonté arrêtée de notre société de ne plus perdre un seul de ses jeunes. Le CPJ salue avec enthousiasme ces efforts du milieu qui répondent, à n'en point douter, à des recommandations depuis longtemps formulées. Ils semblent traduire de plus la pensée des signataires de la Déclaration commune faisant état des consensus dégagés par les participantes et participants associés au Sommet du Québec et de la jeunesse lorsque ceux-ci décidaient de « se donner l'objectif national d'atteindre une qualification de 100 % des jeunes en fonction des choix et du potentiel de chacune et chacun⁶⁹. »

⁶⁷ Gouvernement du Québec, CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE, « *Raccrocher l'école aux besoins des jeunes* », Québec, 1992, 39 p.

⁶⁸ Michel CORBEIL, « Des écoles défavorisées recevront plus. Legault part en croisade contre le décrochage scolaire », *Le Soleil*, le samedi 22 décembre 2001, page A 1.

⁶⁹ Gouvernement du Québec, BUREAU DU SOMMET DU QUÉBEC ET DE LA JEUNESSE, *Déclaration commune faisant état des consensus dégagés par les participantes et participants associés au Sommet du Québec et de la jeunesse*, 24 février 2000.

Cependant, comme le notent plusieurs chercheurs, il est actuellement difficile de mesurer l'impact concret de ces expériences pédagogiques. Dans leur étude sur le sujet⁷⁰, Janosz et Deniger signalent que les évaluations rigoureuses de programmes préventifs québécois sont, en pratique, inexistantes. Devant ce constat, ne serait-il pas pertinent d'entreprendre, dans un premier temps, une étude exhaustive des expériences visant à raccrocher l'école aux besoins des jeunes? Une évaluation scientifique permettrait d'extraire les idées et les principes pouvant être mis à profit par l'ensemble des écoles du Québec.

La partie du présent avis que nous abordons expose quelques-uns de ces projets ou programmes destinés à contrer le décrochage scolaire et social des jeunes. Il ne s'agit que d'un aperçu des efforts menés par des écoles ou des milieux particulièrement préoccupés par la réussite scolaire et l'intégration positive des élèves dans la société. Ils furent choisis au hasard de rencontres ou de lectures et les auteurs ne prétendent surtout pas tracer un portrait complet de la situation. Puisque même l'évaluation de ces expériences ne fut pas réalisée de façon méthodique, ces exemples ne sont présentés qu'à titre d'illustrations des efforts de communautés ayant à cœur leur propre avenir, celui des jeunes. D'ores et déjà, il est cependant permis de constater qu'on peut bâtir une école ... autrement.

La première partie de ce chapitre traitera des activités du Centre de recherche et d'intervention sur la réussite scolaire (CRIRES). Cet organisme a acquis, au cours des dix dernières années, une solide expertise par rapport aux projets de réussite et de persévérance scolaire de même qu'en matière de soutien aux milieux scolaires dans leurs efforts pour favoriser la réussite de tous les élèves.

Dans la deuxième partie, il sera question de la mesure *École ouverte sur son milieu*, financée par le Fonds Jeunesse Québec. Issu du Sommet du Québec et de la Jeunesse (février 2000), ce fonds de 240 millions de dollars fut constitué au profit de la jeunesse et de l'emploi; il est plus particulièrement affecté au financement d'actions visant l'insertion sociale, communautaire, culturelle et professionnelle des jeunes. Une quantité impressionnante de projets fut présentée depuis la création de ce fonds. Les commissions scolaires et la fédération qui les regroupe participent activement à la gestion de ce fonds.

Une troisième partie sera consacrée aux projets de l'opération *Agir autrement*. Lancée en juin 2001 par le ministre d'État à l'Éducation et à l'Emploi de l'époque, M. François Legault, cette opération est actuellement en cours dans six écoles secondaires faisant partie d'autant de commissions scolaires du Québec. Ces projets, qui constituent un investissement de 1,2 million de dollars, ont pour but de mettre en œuvre des moyens permettant de renforcer les liens entre l'école, les familles et le milieu.

Une autre expérience novatrice sera exposée dans une quatrième partie. Il s'agit du projet *Vallée-Jeunesse* mis sur pied depuis six ans déjà pour le bénéfice de la jeunesse de l'Outaouais. Ce projet communautaire de prévention du décrochage scolaire et social a la particularité d'avoir

⁷⁰ Michel JANOSZ et Marc-André DENIGER, *Évaluation de programmes de prévention du décrochage scolaire pour adolescents de milieux défavorisés 1998-2000*, Centre de recherche et d'intervention sur la réussite scolaire (CRIRES) et Institut de recherche pour le développement social des jeunes (IRDS), Montréal, CRIRES-IRDS, juin 2001, 562 p.

pignon sur rue à l'extérieur même de l'école. Avec un taux de réussite se situant entre 75 et 85 %, ce programme unique au Québec est offert dans cinq points de service, répondant ainsi aux besoins de l'ensemble des écoles secondaires de Hull, Aylmer, Gatineau, Papineauville et Maniwaki.

Finalement, dans une cinquième partie, l'expérience *École et son quartier en santé* de la ville de Saint-Jérôme sera présentée. Il s'agit là également de l'effort de toute une communauté qui se concrétise par un solide maillage entre l'école et la société, par une intégration complète des services offerts aux élèves et à l'ensemble de la municipalité.

3.1 LE CRIRES, DIX ANS DE RECHERCHE

Depuis 1992, le Centre de recherche et d'intervention sur la réussite scolaire (CRIRES) se consacre à l'étude de la réussite et de la persévérance scolaire de même qu'au soutien des milieux scolaires dans leurs efforts pour favoriser la réussite de tous les élèves. Une trentaine de chercheurs étudient l'élève et l'école tout en étendant leurs observations à l'environnement familial, communautaire et social de l'élève de même qu'aux autres institutions en relation avec l'école. Les résultats du travail du CRIRES démontrent d'ores et déjà que les solutions aux problèmes d'échec et d'abandon scolaire ne peuvent provenir d'un acteur unique. Si leur laboratoire est l'école, un constat s'impose : d'autres institutions sociales participent également à la résolution des problèmes rencontrés et ce n'est que par une action concertée de tous les intéressés (élèves, personnel scolaire, infirmiers, travailleurs sociaux, policiers, employeurs, etc.) que l'école répondra aux besoins des premiers intéressés que sont les élèves.

DEUX RÉPERTOIRES

Le site Internet du CRIRES⁷¹ présente, entre autres, deux répertoires constituant des ressources utiles pour les intervenants en milieu scolaire qui font la lutte à l'échec et à l'abandon. Alors que le premier répertoire recense et présente les projets mis sur pied par le milieu, le second regroupe les programmes issus des organismes de recherche. Un guide de l'utilisateur facilite la consultation du site par mots clés ou par index (alphabétique, descripteurs des projets, catégories de personnes, matières et types de difficultés visés, ordres et des secteurs d'enseignement concernés et enfin, régions de provenance).

Le PRES

Quelque 147 projets sont présentés dans le répertoire de projets favorisant la réussite éducative et scolaire dans les écoles du Québec (PRES). Issus des milieux communautaires ou du monde de l'enseignement, ces projets sont considérés par ceux et celles qui les mettent en œuvre comme originaux et novateurs. Complètement mis à jour en 1999, ce répertoire vise à favoriser l'émergence d'un réseau d'échange de vues sur la réussite scolaire. Il permet en effet aux acteurs du monde de l'éducation de connaître des ressources ou d'entrer directement en relation avec des partenaires éventuels déjà actifs dans leur milieu. En plus d'un sommaire du projet, chaque fiche comporte les noms et les coordonnées de l'école et des personnes-ressources, de même que les

⁷¹ [<http://www.ulaval.ca/criages/index.html>]

objectifs du projet, la description de l'intervention, la population visée, les personnes engagées dans l'expérience, les modalités d'évaluation et, occasionnellement, les résultats de l'évaluation et les ressources financières associées au projet.

Parmi les 147 projets signalés dans le PRES, plus de la moitié représentent des initiatives du secondaire. La répartition régionale de ces projets est la suivante : Bas-Saint-Laurent, 4 projets; Chaudière-Appalaches, 2; Côte-Nord, 1; Estrie, 6; Lanaudière, 9; Laurentides, 13; Montérégie, 8; Laval, 2; Mauricie, 1; Montréal, 5; Outaouais, 13; Québec, 12 et Saguenay—Lac-Saint-Jean, 2. Quelques-uns de ces projets peuvent assurément être présentés brièvement à titre d'exemples.

La polyvalente de Sayabec

La polyvalente Sayabec du Bas-Saint-Laurent a initié, en 1993, le projet appelé *L'arbre de la réussite*. Issu d'une prise de conscience du désintérêt des jeunes par rapport à l'école, les auteurs de ce projet se sont fixé les objectifs suivants : mettre en place une nouvelle forme d'organisation du travail pour les élèves présentant un retard d'apprentissage; faire le dépistage des décrocheurs potentiels; introduire des activités novatrices aux plans scolaire et parascolaire et développer un partenariat avec le milieu. Des stages en entreprise, la création de petits commerces, le soutien des pairs et la formulation de nouvelles stratégies d'apprentissage apparaissent comme autant de moyens ayant permis à *L'arbre de la réussite* de porter ses fruits. L'évaluation des premières années de fonctionnement de ce projet est positive : très peu d'élèves, signale-t-on, ont abandonné l'école ou se sont orientés vers la formation générale des adultes. L'augmentation de la motivation scolaire et la hausse des résultats jumelés à une baisse du redoublement et à une rétention de l'effectif étudiant confèrent à ce projet ses lettres de noblesse. La poursuite du projet fut assurée après la période d'expérimentation.

L'école Saint-Aubin

Comme autre illustration d'un projet présenté dans le PRES, jetons un coup d'œil sur l'*Étude structurée* mise en place en 1999 par l'école Saint-Aubin de la Commission scolaire de Charlevoix. Cette initiative du milieu visait à trouver des solutions à un taux de décrochage scolaire inquiétant, à une faible réussite aux examens du ministère de l'Éducation ainsi qu'à la démotivation des élèves des deux cycles du secondaire. Les élèves du deuxième cycle qui avaient enregistré, au terme d'une étape scolaire, un ou des échecs dans quelque matière que ce soit, ont été invités à rejoindre les rangs de l'*Étude structurée*. Quatre soirs par semaine, de 16 h 15 à 18 h, les élèves inscrits volontairement à ce programme assistent à une période d'étude supervisée par un professeur, et les élèves forts sont jumelés avec les élèves plus faibles. Si l'inscription à cette activité est libre, la participation à toutes les périodes est nécessaire pour avoir droit aux examens de reprise produits par les enseignants. Notons finalement qu'un manque de sérieux de la part des élèves entraîne un renvoi automatique et que la complicité des parents est nécessaire au fonctionnement du projet, ces derniers devant assurer le transport des élèves. Une fois de plus, les initiateurs de ce projet considèrent avoir atteint leurs objectifs principaux d'amélioration de la réussite scolaire des élèves et de réduction du décrochage scolaire. Devant ce succès, les cinq ou six enseignants engagés dans le projet poursuivront l'*Étude structurée* pour laquelle la Commission scolaire de Charlevoix consacre 34 000 \$, argent versé au poste de la réussite scolaire.

La polyvalente Marcel Landry

Toujours à titre d'exemple, notons un autre projet inventorié par le CRIRES au chapitre des innovations du milieu. Il s'agit du projet *Insertion sociale et professionnelle des jeunes* de la Polyvalente Marcel-Landry (Iberville) de la Commission scolaire des Hautes-Rivières. Ce projet cible particulièrement les décrocheurs potentiels de 16 à 18 ans, incapables de fonctionner adéquatement dans une structure traditionnelle d'enseignement. Il vise à permettre à ces élèves non motivés de poursuivre, trois jours par semaine, leurs études en français, mathématiques et anglais tout en faisant des expériences sur le marché du travail les jeudis et vendredis. La supervision de chaque participant à ce programme est assurée par un enseignant qui entretient également des liens avec les entreprises de la région qui acceptent des stagiaires. Il est finalement intéressant d'observer que ce programme s'adresse aux élèves ayant accusé un retard à cause d'un manque de motivation et non à cause de difficultés d'apprentissage, que les matières scolaires sont évaluées à partir des examens du ministère de l'Éducation pour le secteur des adultes et que, d'après les résultats de l'évaluation de ce programme, plusieurs élèves intègrent le secteur de l'éducation aux adultes avec la conviction que leur travail scolaire est à la fois valide et reconnu.

Près de deux cents projets sont donc inscrits dans ce répertoire évolutif du CRIRES. Les promoteurs de programmes novateurs et les écoles sont de plus invités à enrichir cette banque de leurs expériences. Le PRES prend ainsi figure de forum d'échanges peu commun où tous et chacun peuvent considérer les efforts menés afin de favoriser la réussite scolaire. L'accès généralisé aux nouvelles technologies de l'information permet aux enseignants de même qu'aux élèves, aux parents et à tous les acteurs sociaux de considérer à sa juste valeur l'intérêt que suscite l'avenir de la jeunesse québécoise. Si l'ensemble des projets n'a été soumis qu'à une évaluation sommaire, il n'en demeure pas moins que leur mise sur pied traduit un souci manifeste d'arrimer l'école et la société aux besoins des jeunes.

Le PIPA

Le Centre de recherche et d'intervention sur la réussite scolaire produit également un répertoire des programmes issus d'organismes de recherche. Appelé Répertoire de programmes d'intervention, de prévention et guides d'animation (PIPA), ce recueil est un outil de référence et de consultation rapide mis à la disposition des individus œuvrant auprès des jeunes, et plus particulièrement auprès des élèves en difficulté d'adaptation.

Une présentation exhaustive de ce répertoire déborde le cadre de la section que nous entamons et dont le but est de fournir des exemples de prise en charge, par le milieu, de la réussite scolaire des jeunes. Mentionnons cependant que cet outil, offert par le CRIRES, répertorie différents programmes menés par des organismes de recherche. On y trouve une description détaillée du projet, de la clientèle, des objectifs poursuivis, des écueils à éviter, des approches utilisées, des conditions d'implantation et de l'évaluation des résultats, effectuée au terme du programme.

Un tel outil dépeint clairement l'effort mené par la communauté scientifique dans sa lutte contre l'abandon et le décrochage scolaires. Il offre un heureux complément aux initiatives provenant du milieu et représente à la fois un point de référence et un guide pour les personnes intéressées à développer un projet de réussite scolaire à l'intention des jeunes en difficulté d'adaptation. Le

souci d'évaluer ces programmes, élément parfois délaissé dans une telle démarche, est de plus avantageusement exploité. Il permet d'identifier les lignes de force et les principales conditions de succès des expériences à entreprendre en milieu scolaire.

Constats

Le Québec possède déjà une solide expertise en matière de recherche sur la réussite scolaire. Depuis plusieurs années, le CRIRES analyse de nombreux aspects de cette question et diffuse largement les résultats de son travail. Cet organisme de recherche représente donc une source de référence utile pour toute personne désireuse de mettre en place un programme de réussite éducative; il constitue un forum qui favorise les échanges d'idées et permet les contacts entre parents ou professionnels enseignants et non-enseignants des écoles du Québec.

3.2 UNE ÉCOLE OUVERTE SUR SON MILIEU

Au début de l'année 2000, le Sommet du Québec et de la jeunesse permit aux partenaires de la société civile de se prononcer notamment sur l'importance de qualifier 100 % des jeunes tout en respectant les choix et le potentiel de chacune et de chacun. La nécessité de doter les établissements d'enseignement d'un plan de réussite, de mettre en place un programme de recherche sur la réussite et le décrochage scolaire, de lancer une vaste campagne de valorisation de l'éducation et de développer un projet d'école ouverte sur son milieu apparaissaient comme autant de moyens permettant d'atteindre cet objectif. Depuis longtemps utilisé, mais jamais défini clairement, le concept « d'école ouverte sur son milieu » était dorénavant consigné dans la Déclaration commune faisant état des consensus dégagés par les participantes et les participants associés au Sommet du Québec et de la jeunesse. Ce n'est toutefois que l'année suivante qu'il s'est ancré dans la réalité scolaire et sociale du Québec.

Financé par le Fonds Jeunesse Québec pour une somme de 70 millions de dollars répartis sur deux ans, la mesure *École ouverte sur son milieu* devait « permettre aux organismes admissibles de mettre en œuvre des activités de partenariat "école-milieu" à travers l'un ou l'autre des thèmes suivants : social, culturel, sportif, civique et communautaire »⁷². Cette enveloppe budgétaire devait ainsi permettre aux promoteurs du milieu de l'éducation et de l'enseignement d'élaborer des projets, tout en associant obligatoirement au moins un partenaire externe, et favoriser la mise en œuvre de mesures novatrices.

Cependant, lors de la mise en place de cette mesure, plusieurs doutes furent soulevés par des groupes de jeunes. On s'interrogea par exemple sur la véritable nature des partenariats engendrés : les collaborateurs du milieu allaient-ils vraiment travailler avec l'école ou ne feraient-ils que parapher les ententes présentées? Par ailleurs, les projets mis de l'avant seraient-ils vraiment novateurs ou ne constitueraient-ils qu'une reprise de projets parascolaires abandonnés en période de restriction budgétaire? Quelle serait la répartition entre les écoles primaires et les écoles secondaires? Qu'advient-il, au terme du Fonds Jeunesse Québec, des projets réellement novateurs et prometteurs? Seront-ils repris par les Commissions scolaires ou laissés à l'abandon en attendant une autre source de financement? Et finalement, comment

⁷² Fonds Jeunesse Québec, *Programme d'aide financière*, Québec, p. 6.

considérer les sommes consacrées à cette mesure au concept flou alors que les besoins sont si criants?

Quoi qu'il en soit, le premier bilan annuel de la mesure *École ouverte sur son milieu* produit par la Fédération des Commissions scolaires du Québec le 5 mars 2002 jette un éclairage intéressant sur les actions posées⁷³. Nous y apprenons qu'en date du 18 février dernier, 1 319 demandes (dont 411 en traitement ou en attente de traitement) furent déposées au Fonds Jeunesse Québec. De ce nombre, la majorité (1214) proviendrait des commissions scolaires francophones et anglophones, 81 des cégeps et une vingtaine auraient été soumis par des organismes nationaux. Toujours selon ce bilan, plus de 321 000 jeunes auraient été rejoints par le programme. Au regard des ordres d'enseignement, la répartition serait de 161 526 pour les jeunes du primaire, 131 807 pour les élèves du secondaire, 14 639 pour les jeunes à l'éducation des adultes et 13 067 pour ceux et celles en formation professionnelle.

Il va sans dire que l'implication massive des commissions scolaires du Québec et de leur Fédération par rapport à cette mesure de même que la présence, au sein de chacune d'elles, d'un agent de liaison chargé de susciter des projets dans les écoles et d'en assurer le cheminement peuvent expliquer la quantité de programmes provenant de leur milieu. Le bilan de la mesure produit par la Fédération se fait de plus fort élogieux au sujet de l'*École ouverte sur son milieu*. On peut y lire par exemple que le programme « répond à des besoins indéniables en ce qui a trait aux services complémentaires pour les commissions scolaires du Québec » et que le réseau « a réussi à se mobiliser et à développer des projets impressionnants qui répondent aux besoins et aux aspirations des jeunes »⁷⁴.

Une année après la mise en marche du projet, le principal acteur que constitue la Fédération des commissions scolaires du Québec exprime donc sa satisfaction au double point de vue quantitatif et qualitatif. Selon elle, les commissions scolaires et leurs établissements ont su « faire émerger des projets mobilisateurs, structurants et diversifiés pour chacun des volets du programme » et « instituer des partenariats gagnants tant au niveau national que local »⁷⁵. Le CPJ salue cet enthousiasme. Il rappelle cependant la nécessité de procéder à une analyse sérieuse des retombées de cette mesure issue du Sommet du Québec et de la jeunesse avant d'en réclamer la pérennité.

Quelques exemples

Il est intéressant de considérer quelques expériences menées en raison de la mesure *École ouverte sur son milieu*. Par exemple, à l'École polyvalente de La Pocatière, dans la région du Bas-Saint-Laurent, 667 jeunes bénéficient du projet Recycl'Action (recyclage de matériel informatique et compostage domestique en milieu scolaire). Les objectifs de ce projet sont, entre autres, de développer chez les jeunes des habiletés et des compétences leur permettant d'accroître leur engagement par rapport à leurs études, tout en favorisant leur insertion socioprofessionnelle. Les élèves sont appelés à mener des activités ou à faire des stages de sensibilisation dans des organismes ou autres milieux connexes à l'environnement, ce qui les

⁷³ La Fédération des commissions scolaires du Québec, *Rapport de l'an I du programme « Une école ouverte sur son milieu »*, Québec, 5 mars 2002, 11 p.

⁷⁴ *Ibid.*, p. 7.

⁷⁵ *Ibid.*, p. 11.

prépare à devenir des citoyens responsables, impliqués dans leur communauté. De plus, ce projet leur permet de s'initier aux structures municipales par la rencontre des élus municipaux ou par la visite des établissements de leur ville. Implanté au point de départ pour les élèves de 12 à 16 ans du cheminement particulier, ce projet fut vite étendu par la Polyvalente de La Pocatière aux élèves de classes régulières.

Dans la région Chaudière-Appalaches cette fois, 30 jeunes bénéficient maintenant d'une approche éducative qui colle mieux à leur situation. En effet, la Commission scolaire de l'Amiante estime que, d'une année à l'autre, 15 à 30 élèves du secondaire font face à des situations très difficiles au plan social, familial ou personnel (troubles graves de comportement, toxicomanie, taxage, violence, etc.). Pour ces jeunes, une approche éducative différente fut mise en place. Elle consiste à transmettre du contenu scolaire axé sur les matières de base seulement (français, anglais et mathématique) pendant 60 % du temps de classe. Les jeunes peuvent aussi acquérir une expérience concrète de travail grâce à une mini-entreprise ou à des stages en milieu de travail, ce qui représente 40 % du temps consacré à leurs études. Les objectifs de ce projet sont d'assurer un encadrement éducatif adéquat et de maintenir l'élève à l'école et dans son milieu naturel afin de développer l'estime de soi et le sens des responsabilités. La contribution de la mesure appelée *École ouverte sur son milieu* a été de 22 100 \$ pour ce projet.

Une nécessaire évaluation

La mesure *École ouverte sur son milieu* est sans contredit un outil de lutte contre le décrochage scolaire, un moyen, pour l'école, de tirer profit de son environnement afin de favoriser la réussite éducative et de créer un sentiment d'appartenance sociale chez les jeunes. Cette mesure sera-t-elle à la hauteur des attentes qui ont conduit à sa mise en place ? La controverse qui a marqué son adoption, la nouveauté de l'expérience, la solidité et la pertinence des partenariats créés de même que l'absence de solides évaluations soulèvent de nombreux points d'interrogation. N'y aurait-il pas eu avantage, dès le point de départ, de définir la notion même d'école ouverte sur son milieu ? Et que dire de l'inscription « réalisée » accolée à cette mesure dans le *Sommaire de l'état d'avancement des actions et mesures découlant du Sommet du Québec et de la jeunesse*, produit par le Secrétariat à la jeunesse du Québec⁷⁶? Quoi qu'il en soit, cette expérience demeure le résultat d'une précieuse prise en compte collective de l'importance de la réussite éducative et sociale et de la nécessité de mettre en place des moyens tangibles pour favoriser l'atteinte de ces objectifs cruciaux pour l'ensemble du Québec.

3.3 « AGIR AUTREMENT »

Le 11 juin 2001, le ministre d'État à l'Éducation et à l'Emploi, M. François Legault, donnait le coup d'envoi à un projet pilote appelé *Agir autrement*, pour permettre à six écoles secondaires de développer des moyens pour lutter contre le décrochage scolaire. Au total, un investissement de 7,2 millions de dollars a été consenti pour ce programme d'une durée de trois ans, financé à parts égales par les six commissions scolaires concernées et le ministère de l'Éducation.

⁷⁶ Gouvernement du Québec, SECRÉTARIAT À LA JEUNESSE, *Sommaire de l'état d'avancement des actions et mesures découlant du Sommet du Québec et de la jeunesse*, Québec, mai 2001.

L'appellation *Agir autrement* est pour le moins significative, porteuse d'une volonté de « faire » l'éducation d'une autre façon, d'aborder les problèmes vécus à l'école avec originalité et espoir. L'offensive pour lutter contre le décrochage scolaire était lancée : six écoles secondaires de six milieux différents allaient devoir mener une intervention énergique afin d'améliorer leur taux de réussite. L'objectif fixé était de taille : ramener la moyenne des taux de décrochage de ces six écoles de 41 à 26 % en trois ans. Lors du lancement de ce projet, le ministre n'a pas été sans faire le lien entre le décrochage scolaire et la pauvreté chez les jeunes, le parallèle entre le succès scolaire et l'avenir de notre société : « L'amélioration du taux de réussite dans certaines écoles secondaires exige une intervention énergique. Dans notre société, je crois qu'il faut considérer comme un investissement le fait de préparer tous les jeunes à prendre la relève et à participer à la construction d'une société à leur image⁷⁷. »

L'investissement dont parle le ministre Legault, c'est-à-dire l'opération *Agir autrement*, est applicable dès le premier cycle du secondaire. Comme pour tout placement, il est en effet souhaité que les efforts et les deniers consentis rapportent rapidement et que l'effet puisse se faire sentir avant même que l'élève ne quitte cet ordre d'enseignement. Dès son entrée au secondaire, il importe que le jeune reçoive toute l'attention que requiert le dépistage de problèmes potentiels et l'application de mesures appropriées. De façon générale, les architectes de l'opération considèrent que l'élève doit développer un sentiment d'appartenance et que l'école doit graduellement représenter, pour lui, un véritable milieu de vie. Une fois ces perceptions acquises, elles deviendront vite convictions, de sorte qu'il sera de plus en plus difficile, pour l'élève, de mettre un terme à ses études avant d'avoir franchi le cap de la cinquième secondaire.

Écoles et milieux de vie différents

Les six écoles secondaires engagées dans l'opération *Agir autrement* appartiennent à des milieux socio-économiques différents, certaines étant situées en milieu urbain, d'autres en milieu rural. Il s'agit de l'école du Havre-Jeunesse de Sainte-Julienne (Commission scolaire des Samares) comptant 713 élèves; de l'école James-Lyng de Montréal (Commission scolaire English-Montréal) qui compte 300 élèves; de l'école L'Escale de Louiseville (Commission scolaire Chemin-du-Roy) avec 839 élèves; de l'école Gérard-Filion de Longueuil (Commission scolaire Marie-Victorin) et de ses 2 200 élèves; de l'école Samuel-de-Champlain de Beauport (Commission scolaire des Premières-Seigneuries) avec 928 élèves et enfin, de l'école Édouard-Montpetit de Montréal (Commission scolaire de Montréal) avec ses 1 510 élèves.

La situation de chacune de ces écoles, leur effectif étudiant particulier, la nature des problèmes rencontrés de même que l'implication du milieu constituent autant de facteurs ayant présidé au choix des mesures mises en place dans le cadre de l'opération *Agir autrement*. Chaque équipe-école conçoit un projet indépendant, tout en acceptant de partager son expérience avec le représentant du ministère de l'Éducation du Québec en région, de procéder régulièrement à l'évaluation de sa démarche et de faire connaître les résultats obtenus. Prenant le contrôle des moyens mis à leur disposition, les enseignants des écoles concernées furent invités à agir autrement avec leurs groupes d'élèves. La seule question à laquelle ils durent répondre fut la suivante : « Si vous aviez le choix de faire quelque chose pour contrer le décrochage et augmenter le taux de réussite scolaire, que feriez-vous? » Partant de cette question et de

⁷⁷ Gouvernement du Québec, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, *Le Ministre Legault donne le coup d'envoi à l'opération Agir autrement*, communiqué de presse, le lundi 11 juin 2001.

l'appropriation (*empowerment*)⁷⁸ qui leur était offerte, ils échafaudèrent des mesures dont le fondement même fut puisé dans les problèmes rencontrés et à même les ressources du milieu. Au total, cent six mesures furent présentées pour les six écoles ciblées.

Les mesures

Chacune des écoles retenues pour *Agir autrement* a été appelée à privilégier un aspect de l'opération devant guider l'ensemble de ses actions pour la première année du programme. C'est ainsi que l'école secondaire Gérard-Filion a choisi de mettre l'accent sur la présence à l'école, alors que Samuel-de-Champlain mise sur la diminution des groupes et la titularisation de l'enseignement. L'école L'Escale, pour sa part, fait porter ses efforts sur la création ou le raffermissement du lien entre la famille et l'école alors que l'école James-Lyng mise particulièrement sur la réduction du nombre d'enseignants avec qui les élèves doivent faire affaire, sur la diminution du nombre de déplacements des jeunes ainsi que sur la réduction du nombre de périodes par jour. L'école Édouard-Montpetit a quant à elle décidé de développer un fort sentiment d'appartenance et de motiver les élèves tandis que l'école Havre-Jeunesse remet en question, de façon générale, ses pratiques et ses approches pédagogiques.

Notons de façon plus particulière qu'afin d'offrir aux élèves un environnement plus stable, plusieurs équipes-écoles optèrent pour la désignation d'un tuteur, la réduction du nombre d'élèves par classe, la diminution du nombre d'enseignants qui travaillent auprès des jeunes de même que la réduction des déplacements à l'intérieur de l'école. La réduction du ratio maître/élèves, le tutorat ou l'accompagnement par des pairs (*team-teaching*), le suivi serré des élèves en difficulté ou potentiellement décrocheurs de même que les périodes de récupération obligatoires sont également des mesures adoptées par presque toutes les écoles ciblées.

Mais un encadrement significatif des élèves du secondaire au sein même de leur établissement d'enseignement ne signifie pas pour autant un repliement de l'école sur soi. Bien au contraire puisque le programme *Agir autrement* permet aux écoles ciblées de s'ouvrir davantage sur leur milieu et de rechercher, à l'intérieur même de leur environnement, des alliés dont l'implication tangible ne pourra qu'être bénéfique au succès scolaire. L'établissement et le développement de liens privilégiés avec les parents des élèves demeurent, dans tous les cas, une priorité pour les écoles participant au programme. Il en va de même pour l'appropriation du milieu environnant, qu'il s'agisse des municipalités pour l'organisation des loisirs, des entreprises locales pour des stages de travail ou de centres universitaires pour le développement de modèles de recherche-action sur la collaboration école-famille-communauté.

Plus qu'un établissement d'enseignement encadrant et stimulant, ouvert sur son environnement, l'école qui agit « autrement » devient de plus un véritable milieu de vie. Les responsables du programme n'ont donc pas lésiné sur les mesures visant à éliminer les barrières empêchant l'utilisation de l'école en dehors des heures normales de classe ou pour d'autres fins que l'enseignement. Le transport scolaire a été mis à contribution en ce sens : des ressources humaines ou financières sont consacrées au déplacement des élèves en dehors des heures normales de classe. Les activités pédagogiques, parascolaires, culturelles ou sportives sont de

⁷⁸ Ce terme anglais fut appliqué au domaine de l'éducation par des chercheurs de l'Université Cornell au début des années 80. Il réfère à un processus dynamique, centré sur les besoins et les ressources de la communauté et fait appel au respect mutuel, à la réflexion critique, à l'entraide et à la mise en commun.

plus tenues en soirée ou au cours des fins de semaine sans que les jeunes n'aient à se soucier de l'accès à leur école. Pour les responsables du projet *Agir autrement*, il est clair qu'une école ouverte sur son milieu ne peut être totalement réussie que si elle devient, de plus, un milieu de vie significatif pour les élèves qui la fréquentent.

Au chapitre des mesures de l'opération *Agir autrement*, mentionnons finalement celles qui bénéficient au personnel scolaire en contact régulier avec les élèves. La presque totalité des écoles ciblées consacrent une partie des ressources qui leur sont allouées à la formation ou au perfectionnement du personnel enseignant. Qu'il s'agisse d'une formation sur les styles d'apprentissage et les méthodes d'enseignement, sur l'enseignement stratégique, sur le travail d'équipe, sur la pédagogie par projet, sur l'estime de soi, sur la motivation et la gestion mentale ou encore d'un perfectionnement offert par les travailleurs sociaux des CLSC, le personnel enseignant n'est pas laissé pour compte dans la réalisation de l'opération. Divers moyens ont également été mis en place afin de faciliter la concertation du personnel enseignant, qu'il s'agisse de la formation d'un groupe de soutien pour ces derniers ou encore de l'aménagement d'horaire et de lieu qui favorisent l'ouverture et les échanges entre les professionnels et les enseignants. Une école ira même jusqu'à réviser son organigramme afin de favoriser le sentiment d'appartenance du personnel, de faire des interventions au fur et à mesure qu'elles s'imposent ou d'assurer une unité de pensée et d'action au plan de la pédagogie et de l'encadrement des élèves!

Une évaluation sommaire

Il est certes trop tôt pour faire une évaluation globale de l'opération *Agir autrement* ou pour déterminer lesquelles des cent six mesures comportent le plus de chance de réussite. On constate toutefois que l'opération ministérielle est suivie de très près et que de nombreuses rencontres d'évaluation et de monitoring ont cours depuis septembre 2001. L'intention du ministre Legault de s'attaquer résolument au décrochage scolaire semble porter ses fruits. Après une session de mise en application, le taux d'abandon serait inférieur dans les classes qui ont eu la chance d'*Agir autrement*, selon Mme Thérèse Ouellet, coordonnatrice du projet pour le Ministère. Reste à savoir si cette tendance se maintiendra pour les trois années de mise en application et si cet effet positif aura une répercussion sur les cohortes d'élèves qui intégreront le secondaire dans les années à venir. Quoi qu'il en soit, *Agir autrement* apparaît comme priorité pour le ministre d'État à l'Éducation et à l'Emploi, et est en voie de devenir un projet grandement envié par plusieurs milieux, si bien que des directions d'écoles demandent à rencontrer le ministre afin de lui démontrer leur grand intérêt et leur disponibilité à participer à une telle opération⁷⁹.

En agissant « autrement », l'école québécoise devient le point de mire de toute une communauté, un milieu de vie intégré à son environnement, un point d'ancrage pédagogique et social pour les jeunes qui la fréquentent. Au lieu d'être pointée du doigt en raison de ses faibles performances,

⁷⁹ Henri MICHAUD, « Sainte-Anne-des-Monts - En première ligne pour la guerre au décrochage », *Le Soleil*, le jeudi 3 janvier 2002. L'article rapportait les propos de la directrice Paule Côté de la polyvalente Gabriel-le-Courtois de Sainte-Anne-des-Monts de même que les inquiétudes du conseil d'établissement au sujet du taux élevé de décrochage (plus de 40 % chez les garçons) pour l'école de la Commission scolaire des Chic-Chocs. Mme Côté se déclarait prête à rencontrer le ministre Legault afin de lui prouver le bien-fondé de la participation de sa polyvalente à l'opération *Agir autrement*. Il est cependant intéressant de souligner que le directeur de la commission scolaire hésitait à entériner les propos de Mme Côté à ce sujet. Rappelons que l'opération est actuellement financée à parts égales par le ministère de l'Éducation du Québec et les commissions scolaires concernées.

de son taux d'abandon ou de décrochage élevés, elle est maintenant perçue en fonction des défis qu'elle relève et comme point de ralliement pour des élèves intéressés et une communauté prête à les appuyer.

Selon M. François Tremblay, directeur de l'école du Havre-Jeunesse de Sainte-Julienne, dans une entrevue accordée au quotidien *Le Devoir* : « *On ne peut pas encore dire que les résultats scolaires ont monté en flèche, mais les jeunes nous disent très souvent qu'ils se sentent mieux. Qu'ils n'ont plus le sentiment d'être laissés à eux-mêmes*⁸⁰. »

L'école peut donc être avantageusement perçue comme un point d'ancrage pour les élèves qui y développeront un fort sentiment d'appartenance et même une raison d'être de même qu'un point d'arrimage où convergeront les forces vives d'une communauté prête à accompagner les jeunes dans leur processus d'intégration à la société. Mais un tel modèle ne saurait être unique et répondre aux nombreux besoins exprimés par la jeunesse québécoise. D'où l'importance de poursuivre la recherche et l'expérimentation afin d'identifier de nouveaux moyens susceptibles de freiner le décrochage scolaire et social.

3.4 VALLÉE-JEUNESSE

Issue de la volonté d'offrir une alternative aux décrocheurs de la région de l'Outaouais, *Vallée-Jeunesse* se présente, depuis 1995, comme une formule unique au Québec. Son approche globale permet de cerner adéquatement la réalité des jeunes en difficulté tout en leur offrant les ressources nécessaires à une réintégration scolaire et sociale significative. Constatant que le décrochage scolaire constitue une blessure ouvrant trop souvent sur la délinquance, la toxicomanie, l'alcoolisme, la pauvreté et, ultimement, sur le décrochage social, les fondateurs de *Vallée-Jeunesse* décidèrent, il y a plus de six ans déjà, de concentrer leurs efforts afin de rétablir le lien entre les jeunes en difficulté et la société en mesure de répondre à leurs besoins.

Vallée-Jeunesse est avant tout le produit d'une initiative du milieu, d'une communauté consciente du haut taux de décrochage de la région, d'un groupe d'individus prêts à consacrer temps et énergie afin de répondre aux besoins des jeunes en difficulté. Les premiers artisans de cette entreprise furent ainsi de jeunes universitaires de différentes disciplines, disposés à accompagner bénévolement des élèves dans un parcours scolaire parfois laborieux. Par la suite, différents programmes gouvernementaux assurèrent la survie de *Vallée-Jeunesse* qui prit de l'expansion, multiplia ses points de service, tissa de solides liens avec son environnement afin d'offrir davantage aux jeunes décrocheurs potentiels. Plus de six années après sa fondation, alors que l'organisme a atteint une vitesse de croisière respectable, ses dirigeants s'appliquent toujours à raffermir ces liens et à trouver d'autres sources de financement pour poursuivre leurs activités.

L'organisme offre aux élèves âgés de 12 à 16 ans une période de « recadrage » dans le but de les réintégrer par la suite au milieu scolaire ou de les faire cheminer selon leurs propres besoins. La particularité de *Vallée-Jeunesse* réside dans l'environnement même où se situe la prise en charge des jeunes. Ces derniers sont en effet « sortis » d'un milieu scolaire qui leur était devenu inhospitalier et insérés dans un nouveau cadre où ils partagent leur mode de vie avec des pairs et

⁸⁰ Guylaine BOUCHER, « Faire autrement. Projets-pilotes pour contrer le décrochage scolaire », *Le Devoir*, le samedi 5 janvier 2002, p. E3.

des enseignants rompus à leurs problèmes. Retirés de l'environnement qui représentait pour eux un problème, ces jeunes acceptent, volontairement, de vivre cette expérience d'une durée variant de six à douze semaines afin de pouvoir réintégrer par la suite leur milieu scolaire ou rejoindre tout autre environnement répondant davantage à leurs besoins (par exemple un centre psychosocial). Seuls les élèves volontaires, présentant des chances de succès, - mais désavantagés aux points de vue psychosocial ou relationnel - ou qui ont de sérieux problèmes de consommation ou de comportement sont acceptés à *Vallée-Jeunesse*. Les responsables de l'organisme sont fiers d'afficher un taux de réussite de 80 %. Une moyenne de huit élèves sur dix qui leur sont adressés par les directions d'école sont ainsi, après leur séjour à *Vallée-Jeunesse*, réintégrés dans leur classe d'origine ou pris en charge par un organisme psychosocial approprié. La volonté des élèves, la discipline, le lien étroit entre l'école d'origine, les différents milieux sociaux, les communautés environnantes, les parents et l'organisme, toutes ces conditions, regroupées à *Vallée-Jeunesse* permettent aux jeunes de 12 à 16 ans de se raccrocher à l'école ou à la société, de choisir les voies de l'intégration et de la participation sociale active au lieu de celles du décrochage scolaire et social.

Objectifs, points de service et fonctionnement

Le décrochage scolaire et social sont les cibles de *Vallée-Jeunesse*. L'organisme s'est fixé comme premier objectif d'offrir aux jeunes en difficulté d'insertion un milieu compensatoire temporaire où ils peuvent poursuivre adéquatement un programme d'études. Le programme *Vallée-Jeunesse* représente donc un ajustement nécessaire, une mise au point, un ressourcement afin que les jeunes poursuivent leur formation scolaire et leur intégration sociale. Le second objectif de l'organisme est d'aider les jeunes à acquérir des habiletés sociales afin de se développer en harmonie avec leur famille, leur communauté et la société. Vient ensuite la valorisation des forces des jeunes et de leur famille par l'offre d'un suivi psychosocial permettant aux participants de se réaliser pleinement. Finalement, *Vallée-Jeunesse* vise à offrir une solution de rechange pour aider les adolescents en difficulté d'insertion à l'emploi; il s'agit là du dernier recours, de l'ultime démarche de l'organisme pour le jeune en difficulté.

Alors qu'à sa création, l'organisme *Vallée-Jeunesse* comptait deux points de service, soit ceux de Gatineau et d'Aylmer, il a étendu son réseau à Hull, Papineauville et Maniwaki. À Aylmer, le service est également fourni aux jeunes anglophones de la Commission scolaire Western Québec. De plus, un atelier de menuiserie offre aux jeunes décrocheurs la possibilité de cheminer vers une insertion en milieu de travail.

Le développement de la jeunesse, appuyé sur un solide partenariat avec les organismes du milieu, constitue la raison d'être de cet organisme voué à la lutte au décrochage scolaire et social de la région de l'Outaouais. Une trentaine d'employés y travaillent douze mois par année dans les domaines de la formation scolaire, de l'intégration psychosociale et de la réalisation de projets ponctuels de loisirs ou de travail communautaire. Quelque 240 jeunes par an vivent l'expérience de *Vallée Jeunesse*.

Le volet scolaire

Le but de l'organisme dans son intervention scolaire est de fournir une réponse individualisée aux besoins de jeunes. Partant du fait que l'élève est obligé de fréquenter l'école, qu'il démontre une réelle motivation à poursuivre son cheminement, qu'il représente cependant un risque pour ce qui est du décrochage et qu'il a donc besoin d'un soutien accru, de services complémentaires à l'école et d'un solide appui psychosocial, un plan d'intervention lui est présenté. Celui-ci débute par une phase d'identification qui fait toujours suite à une demande de service effectuée par l'école ou par un partenaire. L'étude de la situation du jeune par les intervenants de *Vallée-Jeunesse*, une rencontre d'intégration avec lui et la visite des locaux où se déroulera l'intervention constituent les principales étapes de cette phase d'une durée de trois à quatre jours. Une fois l'accord de l'élève obtenu et la collaboration de ses parents acquise, la phase d'intervention de quatre à six semaines est enclenchée. Elle constitue le cœur de l'intervention puisqu'elle permet à l'élève d'évaluer sa situation ainsi que de connaître ses capacités et ses besoins. Au cours de cette phase, le travail scolaire et le travail clinique, jumelés à l'intervention avec la famille, permettront à l'adolescent de développer une plus grande motivation scolaire et de meilleures habiletés comportementales en classe, avec ses pairs et avec l'autorité. Puis vient la phase de réinsertion (trois à quatre semaines) au cours de laquelle on effectue une révision du plan de service ainsi qu'une réintégration progressive de l'élève dans son école et dans son milieu.

Le jeune qui fréquente *Vallée-Jeunesse* doit poursuivre son cheminement scolaire de façon continue. L'importance du volet études varie par contre en fonction des besoins de chaque élève. Si la difficulté première de l'élève se situe au plan du comportement, l'enseignant insistera sur cet aspect. Dans tous les cas, aucun écart n'est toléré. La discipline y est stricte et les problèmes d'absentéisme ou de ponctualité y sont absents. Le nombre d'élèves par enseignant est limité à douze et plusieurs intervenants sociaux gravitent autour de la classe multiprogramme. Il n'est pas rare à *Vallée-Jeunesse* qu'au cours d'une période d'enseignement, un travailleur social vienne chercher un élève afin de s'entretenir avec lui sur son cheminement. La charge de travail des travailleurs sociaux dans les différents points de services de l'organisme est d'au maximum cinq cas, comparativement à vingt-cinq ou à trente pour leurs collègues du réseau de la santé et des services sociaux.

Le volet psychosocial

Vallée-Jeunesse se situe donc à la jonction du scolaire et du psychosocial. Les jeunes inscrits à ce programme sont accueillis en fonction de leurs besoins, engendrés par une situation scolaire difficile ou un environnement social avec lequel ils ne peuvent que difficilement composer. Une grande partie du personnel de l'organisme est formée de professionnels psychosociaux (travailleurs sociaux, psycho-éducateurs, criminologues, éducateurs spécialisés, etc), tandis que beaucoup de partenaires gravitant autour de *Vallée-Jeunesse* appartiennent au secteur de la santé. L'intégration du scolaire et du social constitue une force pour l'organisme et explique son haut taux de réussite.

La rencontre individuelle entre l'intervenant social et l'élève est un outil essentiel du programme puisqu'il permet de mieux connaître le jeune et d'établir avec lui un lien de confiance. Tout au

long de son séjour à *Vallée-Jeunesse*, l'élève aura donc une personne sur qui il pourra constamment compter, un allié qui lui fera vivre ses succès, se fixer des objectifs et connaître la réussite. Le décrochage scolaire ou social n'est donc plus, à *Vallée-Jeunesse*, un « cas » que l'on s'efforce de transposer plus ou moins habilement du professionnel de l'enseignement au professionnel psychosocial (ou vice-versa). Les deux mondes font front commun devant le décrochage, sachant fort bien qu'il est facile de glisser de l'abandon au décrochage scolaire et à la détresse puis au décrochage social. Même après son passage à *Vallée-Jeunesse*, l'élève bénéficie d'un suivi rigoureux; il reçoit des services d'appoint afin d'éviter toute rechute.

Authenticité, confiance et communication sont donc des valeurs qui sont présentées aux jeunes qui adhèrent à ce programme de même qu'à leur famille et au milieu qui les appuient. Tout au long du suivi, les intervenants psychosociaux démontrent une grande disponibilité tant du point de vue de la quantité que de la qualité. Le petit nombre de jeunes sous leur responsabilité leur permet ce genre de contacts. Ils sont présents dans toutes les sphères de la vie du jeune, qu'il s'agisse de sa famille, de ses pairs ou des différents services auxquels il a recours (DPJ, famille d'accueil, CLSC et autres). « L'essentiel est investi afin d'offrir une perspective optimale » conclut un prospectus présentant *Vallée-Jeunesse*.

Le volet ateliers

Si *Vallée-Jeunesse* se situe au cœur d'une multitude de services pédagogiques et sociaux que requiert la situation précaire de plusieurs jeunes de la région de l'Outaouais, il n'en demeure pas moins un organisme dont les efforts d'intégration au milieu ne font aucun doute. Une fois de plus, l'école milieu de vie semble aller de pair avec l'école ouverte sur son milieu.

C'est ainsi qu'une foule de petites activités visant à intégrer les jeunes à leur milieu sont mises en place. Le raisonnement qui sous-tend la tenue de telles activités est fort simple : si les élèves fréquentent *Vallée-Jeunesse* notamment à cause d'un problème d'intégration scolaire, il convient de greffer à l'aspect pédagogique des activités stimulantes prenant la forme de récompense ou d'éclatement du scolaire vers le social. À titre d'exemples, signalons les voyages que la direction de *Vallée-Jeunesse* organise pour ses élèves, le projet rural appelé « Ferme des deux mondes » qui offre aux jeunes une expérience à la campagne où ils peuvent soupeser leurs efforts physiques et leurs investissements, le camp de vacances, l'atelier de menuiserie et le projet *Parcours vers l'adaptation* qui se traduit notamment par l'action d'une équipe de bénévoles auprès des personnes âgées.

Une présence remarquée

Issue d'une volonté arrêtée de contrer le décrochage scolaire et social, *Vallée-Jeunesse* est maintenant impliquée à divers niveaux dans la région de l'Outaouais et continue à progresser grâce au soutien de plusieurs organismes et au dévouement des personnes qui encadrent ses activités. Au point de vue des études, chacune des commissions scolaires de la région fournit les services d'un enseignant ou d'une enseignante. Une personne-ressource est également embauchée sur une base régulière afin de coordonner les actions des acteurs psychosociaux. De nombreux stagiaires des universités viennent finalement prêter main-forte au personnel affecté à chaque point de service.

Mais la direction de l'organisme ne se cache pas pour affirmer que *Vallée-Jeunesse* vit et prospère grâce au succès qu'elle obtient avec les jeunes qui la fréquentent et à son implication dans le milieu. Chaque centre de service est ainsi une petite entreprise qui rayonne dans sa région respective, qui offre de nombreux services à la population ou aux entrepreneurs locaux et qui reçoit, en contrepartie, une certaine forme de soutien ou de reconnaissance nécessaire à son fonctionnement. Les élèves comme le personnel d'encadrement savent se rendre utiles, voire nécessaires au milieu, et ce dernier le leur rend bien. Tout en représentant un point d'ancrage pour les jeunes qui y trouvent tous les services dont ils ont le plus grand besoin, *Vallée-Jeunesse* fait véritablement partie de son milieu. Et c'est ainsi que lorsqu'il est question de soutien ou de financement d'activités régulières ou spéciales, les dirigeants de l'organisme n'hésitent pas à parler de troc ou d'échange de biens ou de services. Pour s'être chargé de la gestion complète d'un camp de jour pour les jeunes de la région, *Vallée-Jeunesse* pourra y intégrer ses élèves en difficulté, par exemple. Le centre de service d'Aylmer pourrait aussi, toujours à titre d'exemple, obtenir une partie du financement d'une activité spéciale, comme un voyage pour ses élèves, contre quelques pièces réalisées dans son atelier de menuiserie. N'y a-t-il pas meilleur signe d'intégration de l'école dans son milieu que d'entendre les dirigeants d'un établissement d'enseignement (si marginal soit-il) parler de troc ou d'échange de produits ou de services avec quelques membres influents de la société? Et que dire de ce réseau de contacts appelé « Club des bâtisseurs » dont les membres, non astreints à des réunions formelles ou à des rencontres régulières, sont toujours prêts à investir temps et ressources pour que *Vallée-Jeunesse* continue à raccrocher les jeunes et à s'ouvrir sur son milieu? *Vallée-Jeunesse* est issue de la communauté, prospère grâce à elle et fait maintenant partie du paysage scolaire et social de l'Outaouais québécois.

3.5 ÉCOLE ET SON QUARTIER EN SANTÉ

Au milieu des années 90, le ministère de la Santé et des Services sociaux mettait de l'avant le concept *École en santé*. À la même époque, le ministère de l'Éducation du Québec ajoutait à son programme *Acti-Jeunes* le volet *Jeunes en santé*. Alors que dans le premier cas, on misait sur le développement des habiletés telles la communication, la prise de décision, la gestion du stress ou la résolution de problèmes chez les jeunes, dans l'autre cas, on cherchait à faire acquérir les compétences personnelles et sociales de l'élève, l'estime de soi, l'autonomie et la capacité d'établir des relations personnelles de qualité.

Parallèlement au développement de ces concepts ou à l'élaboration de ces programmes gouvernementaux, la ville de Saint-Jérôme décidait de réfléchir à sa propre situation afin d'élaborer un plan d'action visant principalement à contrer le décrochage scolaire et à favoriser l'insertion sociale des jeunes sur son territoire. La recherche intitulée *Saint-Jérôme en santé* (1995) et le Forum Saint-Jérôme en santé de 1996 marquèrent le point de départ de cette opération axée, par souci d'efficacité, sur un quartier défavorisé et son école primaire. Cette dernière a été choisie comme milieu de vie propice au développement de mesures pour favoriser la réussite éducative. L'implantation du programme *École et son quartier en santé*, dans l'école primaire Saint-Jean-Baptiste servit rapidement d'exemple à l'école primaire Saint-Joseph avant que l'idée ne s'étende à l'école primaire Notre-Dame puis à l'école secondaire Frenette.

Dans tous les cas, ces écoles connaissent un taux de décrochage élevé et sont situées dans un milieu où sévissent plusieurs problèmes sociaux. Certaines données fournies par Statistiques Canada pour l'année 1996 par l'Enquête Santé Québec et par la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord⁸¹ révèlent que la ville de Saint-Jérôme affiche un taux de pauvreté de 47 %, un taux de sous-emploi de 65 % et une proportion de 39 % de familles monoparentales. De plus, le taux d'enfants ayant faim y est le plus élevé de la Commission scolaire Rivière-du-Nord. Une forte mobilité des parents, qui affecte celle des élèves dans les écoles, y est finalement observée.

Du milieu vers l'école et ... de l'école vers le milieu

L'implantation du programme *École et son quartier en santé* de Saint-Jérôme ne s'est pas faite de façon uniforme pour les quatre écoles qui participent toujours à ce projet. Alors que les expériences entreprises dans les écoles primaires Saint-Jean-Baptiste et Saint-Joseph furent le résultat du travail d'un « comité consultatif »⁸² mis sur pied à la suite du Forum Saint-Jérôme en santé, le projet *Notre-Dame et son quartier en santé* constitue, quant à lui, une initiative de l'organisme communautaire *L'Ami du quartier* (accueil, bénévolat, dépannage alimentaire, cuisine collective, petits déjeuners, etc.) voué au soutien des parents et au bien-être de leurs enfants. Finalement, le projet de l'école secondaire Frenette est le résultat d'une réflexion menée par quelques membres du personnel non enseignant et par des intervenants du CLSC à partir d'un document du Conseil supérieur de l'éducation⁸³ traitant, entre autres, de l'importance de créer un sentiment d'appartenance dans les écoles et des nombreux commentaires en ce sens émis lors du Forum Saint-Jérôme en santé.

Qu'il se déploie dans l'école pour déborder sur la communauté ou qu'il provienne du milieu pour « investir » par la suite l'école, le programme *École et son quartier en santé* de Saint-Jérôme se nourrit des interrelations constantes entre les personnes dédiées à la réussite sociale et éducative des jeunes et bénéficie d'une osmose entre les acteurs de différents milieux qui ont choisi de promouvoir la santé de l'école et de son quartier. « Tout repose sur des personnes qui veulent travailler ensemble » nous déclarent sans hésitation quelques promoteurs de ce projet⁸⁴. Pour eux, la réussite éducative est l'affaire de tous et l'on doit se centrer sur les besoins de l'élève et sur l'amélioration de sa qualité de vie pour jeter les fondements d'une intégration sociale réussie. La raison d'être de ces acteurs sociaux est donc l'élève et non l'organisation. Le cadre administratif et réglementaire du CLSC, de la commission scolaire, de la municipalité, de la direction de la Santé publique ou du Centre Jeunesse cède le pas aux si nombreux besoins des élèves et de leurs parents, également sollicités par le projet. Nous sommes vraiment en présence d'une équipe qui semble ne reculer devant rien pour atteindre son objectif, la réussite éducative

⁸¹ Ces données, tout comme l'ensemble du projet, furent présentées par M. Richard Paquin de la Direction de la santé publique, lors des Journées annuelles de santé publique 2001 tenues à Montréal, du 5 au 8 novembre 2001.

⁸² Composé notamment de la directrice du CLE – Sécurité du revenu, du directeur général du CLSC Arthur-Buies, du coordonnateur des centres jeunesse des Laurentides et du directeur général de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord.

⁸³ Gouvernement du Québec, CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION, *Contre l'abandon au secondaire : rétablir l'appartenance scolaire*, Québec, 1996, 118 p.

⁸⁴ M^{mes} Ariane Gaudreault, directrice-adjointe de l'école Saint-Joseph et Louise Bouchard, conseillère municipale de même que MM. Richard Paquin, agent de planification et de programmation de la Direction de la santé publique de la Régie régionale de la santé et des services sociaux des Laurentides et Alain Charlebois, intervenant communautaire ayant orchestré la mise en place du projet à l'école Saint-Joseph.

et sociale de l'élève. Le corporatisme, si souvent décrié dans le milieu de l'enseignement, ne résiste pas à la poussée du projet *École et son quartier en santé* de Saint-Jérôme.

Concrètement, les projets tirent parti de l'engagement de personnes-ressources variées qui ont à cœur le bien-être des élèves et de leurs familles. L'embauche d'une personne de l'extérieur pour favoriser cette mise en commun et susciter une solidarité qui dépasse l'école a marqué le coup d'envoi d'un de ces projets. Ailleurs, d'autres modèles d'organisation furent élaborés; chaque école étant différente, il semblait essentiel de conserver cette spécificité et de bâtir un modèle d'intervention propre à chacune. Mais dans tous les cas, les équipes-écoles formées de la direction et des enseignants ont adhéré à cette lutte active contre le décrochage scolaire et social. Tous se sont lancés dans la mêlée, que ce soit les parents ou les intervenants psychosociaux, les stagiaires en travail social, les infirmières ainsi que les représentants des organismes de la communauté.

Quelques activités réalisées dans les écoles

La liste des activités réalisées dans le cadre du projet *École et son quartier en santé* de Saint-Jérôme est impressionnante. Comme dans plusieurs projets de lutte contre le décrochage, elles traduisent une volonté bien arrêtée de faire de l'école un véritable milieu de vie et d'ouvrir cette dernière sur sa communauté. Au chapitre des innovations, signalons notamment la présence accrue d'intervenants (travailleurs sociaux, infirmières, intervenants communautaires), le développement de projets sur l'estime de soi et sur le respect - avec le soutien d'organismes communautaires - , la sensibilisation à l'histoire de la collectivité (offerte par des aînés), des ateliers de sensibilisation aux drogues (offerts par des organismes communautaires), les petits déjeuners (offerts par des organismes du quartier), le soutien aux devoirs par les pairs et les aînés, des ateliers et des activités sur la résolution de conflits et la prévention de la violence ainsi que des activités physiques après les classes, offertes par des organismes communautaires et la Maison des jeunes.

Comme complément à cette vie intrascolaire riche et significative pour les élèves et pour l'ensemble du personnel enseignant et non enseignant, l'école entretient une relation étroite avec son milieu et y mène nombre d'activités pour les jeunes et leurs parents. Mentionnons, toujours à titre d'exemples, les rallyes dans le quartier (activité familiale), les patrouilles de rues de quartier, les parcs-écoles, l'amélioration de l'environnement de l'école, la récupération des vêtements, les camps de fin de semaine et d'été, les jardins communautaires (activité familiale), le gardiennage, le nettoyage des rues du quartier et la décoration des commerces du centre-ville (développement du sentiment d'appartenance). Pour les parents, les activités *École et son quartier en santé* de Saint-Jérôme se traduisent par des ateliers de développement des habiletés, des conférences sur la prévention de la violence, des ateliers sur l'implication des pères, l'aménagement de la cour d'école en parc, les patrouilles de rues (avec ou sans les enfants) et les cuisines collectives.

Un diagnostic encourageant

Les artisans du projet *École et son quartier en santé* observent déjà avec satisfaction des retombées positives de leur programme. Au plan scolaire, ils notent une plus grande concentration chez l'élève, un plus grand intérêt en classe, une augmentation de la persévérance

dans l'effort et une meilleure réussite (moins de redoubleurs et quelques raccrocheurs). Au point de vue des comportements, ils observent un accroissement de la confiance en soi et de l'affirmation de la personne, de l'entraide entre les jeunes et de la communication et une baisse de l'agressivité et de la violence. À l'école, de façon générale, on remarque plus d'interventions préventives, plus d'élèves référés à du personnel professionnel non-enseignant et un meilleur suivi des jeunes, ce qui entraîne une diminution de la violence physique et verbale. Pour leur part, les enseignants se sentent appuyés dans leur tâche, comprennent mieux les élèves en difficulté, interviennent plus rapidement et plus adéquatement et offrent plus de soutien aux parents. Finalement, la direction fait moins d'interventions de crise, peut consacrer plus de temps à la supervision pédagogique et à la concertation entre les intervenants.

Dans la collectivité, les retombées se font sentir à la maison et dans le quartier. Les parents se disent plus appuyés dans leur rôle et dénotent une amélioration de la communication avec leurs jeunes et une bonification du climat (moins de violence et d'agressivité). Dans la vie du quartier, il est possible d'observer une plus grande implication des organismes auprès des jeunes de même qu'un plus grand engagement des parents dans les organismes, une meilleure intégration des jeunes dans les activités et une participation des enseignants à la vie du quartier.

Une santé ... contagieuse

Le projet *École et son quartier en santé* illustre à merveille l'alliance pouvant exister entre un établissement d'enseignement primaire ou secondaire et son milieu. Si, de façon générale, un parallèle peut être établi entre le décrochage scolaire et le décrochage social, nous assistons, à Saint-Jérôme, à ce qui semble être un effort soutenu de « raccrochage » de l'école et de la société aux besoins des jeunes et de leurs familles. Aucune évaluation exhaustive de ce programme n'a encore été réalisée, mais même en l'absence d'expertise scientifique sur sa portée et ses retombées, il est possible d'observer quelques signes de réussite du travail accompli depuis six années déjà.

En premier lieu, on constate que le simple fait de mobiliser, autour d'une même problématique, des personnes de formation et de cultures organisationnelles différentes est très significatif. Le projet repose sur des personnes engagées, désireuses de trouver une solution globale aux difficultés des jeunes qui habitent une ville touchée par de nombreux problèmes sociaux. Devant les besoins des élèves et de leurs familles, les différentes règles qui régissent les conditions de travail ou l'exercice des diverses professions ne tiennent plus. Les acteurs sont disposés à « ébranler » les structures organisationnelles et professionnelles. Parallèlement, l'équipe-école collabore intensément avec cette force envahissante, mais combien bénéfique, qu'est le milieu.

En second lieu la durée même du projet retient notre attention. Le succès n'est-il pas, lui aussi, contagieux lorsque le bien-être des élèves et de toute une communauté est évident? Comment expliquer autrement la « propagation » de la santé de l'école Saint-Jean-Baptiste à l'école Saint-Joseph, puis à l'école Notre-Dame et finalement à l'école secondaire Frenette?

En troisième lieu, le respect de la « couleur » de chaque établissement et l'observation minutieuse de ses propres besoins et de ceux de l'effectif étudiant sont porteurs de succès. Chaque école bâtit son propre programme et désigne ses partenaires. Une même appellation, *École et son quartier en santé*, regroupe des chantiers plus variés les uns que les autres. Comme

les villes, les quartiers et les écoles qu'elles accueillent sont bien différents les uns des autres. Comment ne pas se réjouir de l'appropriation des pouvoirs par ses habitants?

Finalement, il suffit de voir et de sentir la fierté des élèves, des promoteurs et des artisans de ce projet pour être convaincu de ses retombées positives et de ses possibilités de « contagion ». Un sentiment de réussite habite les élèves, et ce bien-être évident ils le transposent dans leurs familles et leur communauté qui constatent, à leur tour, la portée bénéfique de leur travail.

Le projet *École et son quartier en santé* de Saint-Jérôme émane donc d'un sérieux « brassage » d'idées et d'efforts concrets de l'école et de son milieu. Au regard du travail accompli par ces artisans du bien-être des élèves et de la communauté de même que des signes apparents de réussite de l'expérience, il serait intéressant de nous interroger sur le « sujet » et sur « l'objet » de toute cette action. Nous devrions par exemple nous demander s'il s'agit d'une école ouverte, qui puise dans son milieu les ressources et l'inspiration nécessaires à la mise en place d'un ensemble de mesures ou de projets axés sur le développement d'un sentiment d'appartenance qui, ultérieurement, aboutit à une plus grande réussite éducative et sociale. Ou encore s'il s'agit plutôt du développement, à l'intérieur de l'établissement, d'une force positive, d'une fierté et d'un sentiment de réussite qui irradie dans la communauté. Il serait téméraire de répondre de façon péremptoire à l'une ou l'autre de ces questions. Les origines diverses des projets *École et son quartier en santé* de Saint-Jérôme ne permettent pas d'envisager de plus grandes chances de succès dans un cas que dans l'autre. Et si le succès de la réussite éducative et sociale provenait de la fusion d'une « école milieu de vie » et d'une « école ouverte sur son milieu »?

Chapitre 4

Les recommandations ⁸⁵

Le propos général de cet avis portait sur la recherche de pistes de solution au décrochage des jeunes, qu'il soit scolaire ou social. Les recherches du Conseil permanent de la jeunesse ont, à ce sujet, établi un ensemble de principes incontournables afin de favoriser une citoyenneté pleine et entière des jeunes. L'une des voies de solution qu'il privilégie mène à l'école. Le décrochage scolaire est d'ailleurs perçu comme une cause potentielle de formes de décrochage social plus marquées. C'est ce qui explique que la suite de l'avis est consacrée à l'investigation et à la présentation de modèles d'écoles qui agissent « autrement ». Les recommandations présentées à cette quatrième étape sont donc le résultat de l'expertise que le Conseil a acquise au cours des quinze dernières années et d'une réflexion sur certains modèles d'écoles retenus.

La présentation des recommandations se structure en trois sections principales. Dans la première, le CPJ s'appuie sur des principes fondamentaux afin de formuler quelques recommandations globales. La seconde, plus étoffée, est axée sur une approche et sur des moyens qui tentent de traduire un idéal d'école comme milieu de vie. Enfin, la troisième et dernière section traite de l'implication du milieu et de ses interactions avec l'école afin d'assurer la réussite sociale et éducative des jeunes. Cette perspective ouvre sur l'idée d'un arrimage entre l'école et sa communauté.

4.1 DES RECOMMANDATIONS GLOBALES ET FONDAMENTALES

Cette première section présente quatre grands énoncés issus de la réflexion faite au cours des étapes précédentes de l'avis. De ces énoncés découlent des recommandations globales qui interpellent toute la collectivité, et qui portent notamment sur le rôle de l'État. La majorité des recommandations traitent de la place et de la valeur que la société québécoise est prête à accorder à l'école et à l'éducation.

4.1.1 Agir sur la pauvreté des familles

Le rôle de l'éducation dans la lutte contre la pauvreté est important et les ressources du milieu scolaire peuvent compenser, en partie, les lacunes du milieu social, mais l'école seule ne peut se charger de la pauvreté. Le gouvernement doit mener la lutte, même s'il ne peut régler lui-même tous les problèmes socioéconomiques. Lui seul peut provoquer l'effet d'entraînement nécessaire à une action décisive. Le Conseil permanent de la jeunesse recommande donc **au gouvernement** :

- 1- d'élaborer sa stratégie de lutte contre la pauvreté, prévue pour le printemps 2002, en faisant preuve de leadership et en tenant réellement compte des recommandations du Conseil permanent de la jeunesse⁸⁶, des groupes et des citoyens qui mettent de l'avant

⁸⁵ Les recommandations rédigées en caractères italiques proviennent de documents antérieurs, produits par le Conseil permanent de la jeunesse.

⁸⁶ Consulter les documents suivants du Conseil permanent de la jeunesse : « *Dites à tout le monde qu'on existe ...* », *Avis sur la pauvreté des jeunes*, 1993; *La réforme de la sécurité du revenu. Un parcours semé d'embûches pour*

des solutions concrètes afin d'améliorer de façon décisive la situation socioéconomique des personnes défavorisées.

4.1.2 Reconnaître l'école comme milieu privilégié

On estime que 97 % de jeunes parviennent à la première année du secondaire. La majorité des jeunes Québécois de 12 à 17 ans sont à l'école cinq jours sur sept, dix mois par année. Alors qu'on estime à 28,7 % la probabilité de ne pas obtenir un diplôme d'études secondaires avant l'âge de 20 ans, il reste qu'à 17 ans, la très grande majorité des jeunes a persévéré. En effet, près de 90 % d'entre eux sont diplômés ou fréquentent encore l'école. Ainsi, le Conseil permanent de la jeunesse recommande **à la société québécoise** :

- 2- de reconnaître l'école comme un milieu privilégié pour rejoindre les jeunes, et **au ministre de l'Éducation du Québec**,
- 3- de distinguer dans ses communications les indicateurs relatifs à la non-diplomation et au décrochage scolaire des élèves.

4.1.3 Assurer la persévérance et la cohérence de l'État et des principaux acteurs de l'éducation dans la lutte contre le décrochage des jeunes

Le décrochage scolaire des jeunes n'est pas une préoccupation nouvelle. Au cours des quinze dernières années, le Conseil a fréquemment donné son opinion sur le sujet, à la suite des plans d'action et des consultations (Commission de l'éducation, États généraux). Force est de constater que le suivi des plans n'est pas toujours assuré (financement insuffisant, boycott des professionnels de l'éducation par rapport à certaines activités lors de blocages dans la négociation des conventions collectives, etc.). Dans l'optique d'une action cohérente, les réformes dans le domaine de l'éducation doivent survivre aux mandats des politiciens.

À cet effet, le Conseil permanent de la jeunesse recommande **aux différents partenaires du milieu de l'éducation** (gouvernement, syndicats, fédération des commissions scolaires, fédération des comités de parents, etc.) :

- 4- d'être persévérants et cohérents dans leur lutte contre le décrochage scolaire.

Une quantité importante d'expériences novatrices pour contrer le décrochage scolaire ont cours au Québec. Cependant, il est actuellement difficile d'obtenir une image précise de cette effervescence. En conséquence, le Conseil permanent de la jeunesse recommande **au ministère de l'Éducation** :

- 5- de doter le Conseil supérieur de l'Éducation du financement nécessaire afin de lui confier le mandat d'effectuer, et de façon régulière, une recension de toutes les expériences novatrices conduites dans les écoles secondaires du Québec en matière de

les jeunes, 1997; Emploi atypique et précarité chez les jeunes. Une main-d'œuvre à bas prix, compétente et jetable! 2001.

prévention et de lutte contre le décrochage scolaire et social. De plus, ce même Conseil devrait se pencher sur l'évaluation de ces expériences et rendre ses recherches facilement accessibles à tous les acteurs du milieu scolaire de même qu'à toute personne, groupe ou association impliquées ou intéressées par la question.

De plus, la persévérance et la cohérence du Québec dans sa lutte contre le décrochage scolaire et social devraient encourager les expériences novatrices. Un modèle de soutien financier devrait être élaboré.

Le Conseil permanent de la jeunesse recommande **au ministère de l'Éducation** du Québec :

- 6- de prendre les mesures nécessaires pour encourager et systématiser ces expériences. Un modèle de soutien financier aux commissions scolaires, aux écoles et aux acteurs de la communauté devrait ainsi être élaboré par le Ministère afin que l'aide soit accordée en fonction de critères rationnels associés aux conditions socioéconomiques des milieux concernés, du bassin de population étudiante, de l'originalité et des chances de succès de telles expériences.

4.1.4 Promouvoir une reconnaissance sociale des efforts des jeunes et du milieu de l'éducation.

Sans vouloir minimiser le problème du décrochage scolaire des jeunes, il apparaît pertinent de reconnaître la valeur de leurs efforts et de ceux des principaux acteurs de l'éducation. La reconnaissance sociale est source de motivation pour tous. Le système d'éducation du Québec a aussi ses histoires de passion, de dévouement, d'originalité, d'entraide, de persévérance et de succès.

Ainsi, le Conseil permanent de la jeunesse recommande **au ministère de l'Éducation** du Québec :

- 7- de poursuivre sa campagne de valorisation de l'éducation par le recours à des expériences réelles des artisans et artisanes qui contribuent au succès scolaire et éducatif des jeunes;
- 8- de reconnaître formellement (prix annuel, Gala, etc.) les efforts du milieu scolaire pour contrer le décrochage des jeunes.

4.2 L'ÉCOLE UN MILIEU PRIVILÉGIÉ D'INTERVENTION : UNE APPROCHE PRÉVENTIVE

4.2.1 Encadrement

Pour atteindre l'objectif souhaité de ne plus échapper un seul jeune, il apparaît évident qu'on doit fournir un encadrement adapté aux besoins des élèves. Cet encadrement doit être rigoureux tout en étant personnalisé et orienté vers le développement de l'autonomie de l'élève. Il doit porter autant sur les besoins pédagogiques que psychosociaux des jeunes.

Pour mieux dépister les élèves qui éprouvent des difficultés et leur assurer un suivi :

le Conseil permanent de la jeunesse recommande **aux directions de chaque école secondaire,**

- 9- d'assurer la disponibilité des ressources humaines pour réaliser le dépistage des élèves en difficulté et de veiller, s'il y a lieu, à leur suivi pédagogique et social;

aux commissions scolaires,

- 10- de rendre imputable le directeur d'école quant à l'application rigoureuse de l'article 18 de la Loi sur l'instruction publique⁸⁷ spécifiant ses responsabilités sur les absences répétées et non motivées des élèves;

au ministère de l'Éducation,

- 11- d'exiger des commissions scolaires qu'elles fournissent, à chaque année, un bilan quant aux suivis des responsabilités des directeurs d'écoles stipulées à l'article 18 de la Loi sur l'instruction publique et de rendre publique ces informations.
- 12- de veiller à une organisation du travail et à un financement adéquats des services d'orientation scolaire et professionnelle, en s'assurant, notamment, que les sommes consenties, en particulier, lors du Sommet du Québec et de la jeunesse, soient réellement versées pour les services auxquels elles étaient destinées;

et enfin, au gouvernement,

- 13- d'assurer l'accès des élèves aux services de santé et aux services sociaux à l'intérieur des écoles par une organisation en partenariat avec les organismes concernés et par un financement adéquats.

Pour miser sur une humanisation de l'école grâce à des interactions d'entraide personnalisées :

Le Conseil recommande **au ministère de l'Éducation,**

- 14- de faciliter la participation des enseignants, des autres membres du personnel de l'école et des élèves aux activités ou aux services de tutorat, aux périodes de récupération et aux services d'animation pour les élèves;

⁸⁷ L'article 18 de la Loi sur l'instruction publique (Chapitre I-13.3) est libellé de la façon suivante : « *Le directeur de l'école s'assure, selon les modalités établies par la commission scolaire, que les élèves fréquentent assidûment l'école. En cas d'absences répétées et non motivées d'un élève, le directeur de l'école ou la personne qu'il désigne intervient auprès de l'élève et de ses parents en vue d'en venir à une entente avec eux et avec les personnes qui dispensent les services sociaux scolaires sur les mesures les plus appropriées pour remédier à la situation. Lorsque l'intervention n'a pas permis de remédier à la situation, le directeur de l'école le signale au directeur de la protection de la jeunesse après en avoir avisé par écrit les parents de l'élève.* »

- 15- de permettre la modification de la structure organisationnelle afin d'améliorer l'encadrement des élèves : diminution du nombre d'élèves par classe, diminution du nombre d'enseignants rencontrés, diminution du nombre de déplacements de l'élève, diminution du nombre de périodes par jour, etc.,
- 16- *d'offrir au personnel scolaire davantage d'activités de perfectionnement concernant : les relations humaines avec les élèves; la culture et les valeurs des jeunes; l'approche de l'élève en difficulté; l'organisation d'activités éducatives à l'intérieur et à l'extérieur de l'école. Certaines demi-journées devraient être consacrées à des échanges avec les élèves sur différents aspects de la vie en classe*⁸⁸.

4.2.2 Consulter, participer, se concerter ... afin de développer son sentiment d'appartenance

L'école doit devenir non seulement un milieu de vie, mais un milieu de vie significatif pour tous ceux et celles qui la fréquentent. Ainsi, la première condition de réussite de l'école réside dans l'implication des élèves et du personnel. Tout doit être mis en œuvre afin de développer un fort sentiment d'appartenance. La participation et la consultation de tous doivent être encouragées. Une école démocratique implique aussi que cette participation se traduise par un pouvoir et une influence réelle de chacun.

Pour favoriser la participation, la consultation et la valorisation des élèves :

Le Conseil recommande **aux conseils d'établissement**,

- 17- de prévoir une certaine souplesse dans l'élaboration de la grille horaire, afin, notamment, de permettre la tenue d'activités organisées conjointement par des élèves, un ou *plusieurs* enseignants, des professionnels de l'école ou des membres de la communauté⁸⁹;

au gouvernement du Québec,

- 18- de modifier la Loi sur l'instruction publique de manière à y ajouter des droits auxquels le comité des élèves ou l'association qui les représente puisse bénéficier. Ainsi, l'établissement d'enseignement secondaire doit fournir gratuitement au comité des élèves ou à l'association qui les représente, un local, un mobilier, des tableaux d'affichage et des présentoirs. L'accès au local, pendant les heures d'ouverture de l'établissement, doit également être garanti aux membres du comité des élèves ou à l'association qui les représente. L'établissement d'enseignement secondaire doit aussi fournir, à la demande du comité des élèves ou de l'association qui les représente, la liste des élèves de l'établissement avec leurs coordonnées.

⁸⁸ Gouvernement du Québec. CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE, *Raccrocher l'école aux besoins des jeunes*, Québec, 1992.

⁸⁹ Pour plus d'informations sur le sujet, consulter: Gouvernement du Québec. CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION, *Aménager le temps autrement, une responsabilité de l'école secondaire*, avis, Québec, 2001.

au ministère de l'Éducation,

- 19- d'intégrer à l'intérieur du cours Histoire et éducation à la citoyenneté, des objectifs relatifs à la connaissance de l'exercice de la vie démocratique à l'école, en abordant, notamment, les structures de fonctionnement du conseil étudiant et du conseil d'établissement;

aux directions de chaque école secondaire,

- 20- de veiller à assurer une formation des élèves siégeant au conseil étudiant et au conseil d'établissement;

aux conseils d'établissement,

- 21- de favoriser l'accroissement des activités parascolaires, de vie étudiante et celles visant à contrer le décrochage, et de mettre en place les moyens nécessaires pour permettre l'expression des besoins des élèves sur ces activités;

aux autorités scolaires,

- 22 - (...) *de reconnaître officiellement, par exemple sur le bulletin, dans des communiqués ou par la tenue d'événements spéciaux (gala Méritas) non seulement les performances scolaires, mais également l'effort individuel, le comportement, l'engagement ou la réussite de l'élève dans le domaine des sports, des arts et de la vie scolaire (activités parascolaires, association étudiante) ou communautaire et de valoriser tout élève qui s'engage de cette manière⁹⁰.*

Pour favoriser la participation, la consultation et la valorisation des du personnel :

Le Conseil recommande **aux conseils d'établissement,**

- 23- de permettre au personnel d'établir des relations plus régulières et plus significatives avec les élèves, en permettant une plus grande flexibilité de la grille horaire, *l'élaboration* d'activités significatives entre le personnel et les élèves;

aux directions de chaque école secondaire,

- 24- de favoriser le développement de la concertation du personnel enseignant et professionnel par l'aménagement du temps et d'un espace afin de favoriser les interactions;

⁹⁰ Gouvernement du Québec. CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE, *L'éducation dans tous ses états*, Québec, 1995.

aux syndicats et au ministère de l'Éducation,

- 25- de lutter contre la précarité d'emploi et pour l'équité entre le personnel régulier et le personnel occasionnel ou contractuel dans l'école, afin de favoriser la motivation et l'esprit d'équipe;
- 26- d'assurer l'accès aux enseignants à des activités de formation leur permettant d'appliquer, en classe, les principes de la réforme de l'éducation, notamment au plan d'une approche pédagogique plus autonome et plus originale.

4.3 UNE ÉCOLE VRAIMENT OUVERTE SUR SON MILIEU

Pour que les élèves s'y « accrochent », l'école ne doit pas elle-même être décrochée de son milieu. L'école, insérée dans sa communauté, devient alors un véritable espace de participation sociale, au lieu de fonctionner en vase clos. Ainsi, la formation d'alliances avec les parents, les organismes communautaires, les entreprises locales, les municipalités, les services publics et les gouvernements peut donner à l'école les outils nécessaires pour devenir un véritable **point d'ancrage**. En jouant un plus grand rôle, l'école ne peut que devenir plus significative pour les jeunes. De cette façon, un nombre considérable d'élèves la percevront comme un carrefour permettant à chacun de trouver sa voie, au lieu de la voir comme un cul-de-sac.

Le Conseil recommande donc **au ministère de l'Éducation,**

- 27 - de renforcer les liens entre les familles et l'école⁹¹ : en rendant obligatoire la formation d'organismes de participation des parents (OPP), afin d'améliorer la participation des parents aux conseils d'établissements; en prévoyant des campagnes d'encouragement; en valorisant les relations parents-professeur durant la formation initiale et continue des enseignants et en développant la recherche-action dans le domaine;

aux directions de chaque école secondaire, en collaboration avec les instances du milieu (conseil municipal, journal local, télévision communautaire, etc.),

- 28 - de créer des activités privilégiant l'expression du point de vue des jeunes (section jeunesse dans un hebdo local, simulation d'un conseil municipal, etc.);

aux entreprises,

- 29 - de s'impliquer dans le milieu scolaire, notamment en offrant des stages qui sont vraiment formateurs et non seulement de la main-d'œuvre à bon marché. Au-delà des stages de formation, les entreprises peuvent collaborer en permettant des stages d'observation, en collaborant à diverses activités et en s'engageant pour la cause de l'éducation en général;

⁹¹ Pour plus d'informations, consulter : Gouvernement du Québec. CONSEIL DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE, *Pour une plus grande complicité entre les familles et les écoles*, avis, Québec, octobre 2000, 39 p.

au ministère de l'Éducation

- 30 - d'explorer la possibilité d'utiliser l'école, de façon permanente, comme point multiservice pour les jeunes, en fonction des besoins et des particularités de chacun des milieux;

au gouvernement du Québec,

- 31 - de modifier la *Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation*⁹² afin d'inclure les représentants des étudiants du secondaire, du collégial et des universités à la liste des organismes devant être consultés au cours du processus de nomination des membres du Conseil supérieur de l'éducation.

au ministère de l'Éducation,

- 32- *de voir à ce que des étudiants soient présents au sein de la Commission de l'enseignement secondaire du Conseil supérieur de l'éducation*⁹³;
- 33- de réaliser l'évaluation de la mesure « Une école ouverte sur son milieu » telle que financée par le Fonds Jeunesse, de diffuser publiquement les résultats de cette évaluation et cela, afin d'en préparer le suivi;

aux conseils d'établissement de chaque école secondaire,

- 34- de développer de *nouveaux projets d'écoles ou d'options particulières d'études à thème, par exemple, sport-études, art-études, options langues ou technologie, écoles de « raccrochage », et d'ouvrir ce genre de programmes à un plus grand nombre de jeunes, de façon à répondre davantage à la diversité des goûts et des aptitudes de ces derniers, à stimuler leur motivation et leur persévérance et à favoriser leur réussite scolaire et sociale*⁹⁴.

⁹² L.R.Q., ch.C-60, art. 4.

⁹³ Gouvernement du Québec. CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE, *Raccrocher l'école aux besoins des jeunes*, Québec, 1992.

⁹⁴ Gouvernement du Québec. CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE, *L'éducation dans tous ses états*, 1995.

Conclusion

À l'hiver 2000, les participants au *Sommet du Québec et de la jeunesse* s'engageaient, dans une déclaration commune, à mettre en œuvre différentes mesures visant la citoyenneté pleine et active des jeunes. Les participants ont établi un ensemble de consensus, dont celui qui porte sur l'élaboration d'une politique jeunesse, politique qui fut d'ailleurs déposée au printemps 2001. Elle fixe des valeurs et des orientations; elle est un guide qui doit nécessairement se traduire dans un plan d'action. C'est dans le contexte de ce plan d'action que le Conseil permanent de la jeunesse a été invité, l'automne dernier, à donner son avis sur le décrochage scolaire et social.

Dans un premier temps, en raison de l'étendue du sujet, le Conseil a tenu à préciser et à nuancer quelque peu les concepts de décrochage social et de décrochage scolaire. Les contours flous du décrochage social expliquent la panoplie de problèmes divers qui s'y rattachent. En ce qui concerne le décrochage scolaire, bien qu'apparemment mieux défini, sa quantification traduit parfois des écarts non négligeables.

L'amplitude du sujet a orienté l'avis du Conseil vers une présentation de l'expertise qu'il a acquise au cours des années. Après tout, dévoiler et dénoncer les problèmes que vivent les jeunes représentent les lignes de force des travaux du Conseil depuis près de quinze ans. C'est ainsi que la seconde étape de l'avis a été consacrée aux principes qui fondent la citoyenneté pleine et active des jeunes. Pour contrer le décrochage des jeunes, il faudra améliorer leur situation socioéconomique, leur donner un véritable droit de parole, les traiter avec équité, etc. La vision du Conseil par rapport à l'école et les moyens visant à y raccrocher les jeunes est également présentée. Contrer le décrochage scolaire est l'une des voies à privilégier afin d'éviter des formes de décrochage social plus marquées. Tout compte fait, l'école secondaire est le dernier espace où presque tous les jeunes sont appelés à évoluer.

La troisième étape de l'avis est celle de l'exploration. Sans prétention, le Conseil a voulu recueillir, sur le terrain, des exemples d'initiatives visant à contrer le décrochage scolaire et social des jeunes. Le Conseil n'a pu que constater le dynamisme et la richesse des projets d'écoles et de communautés qui agissent « autrement ». Si cette étape relève plus de la description que d'une véritable analyse, il reste que certaines manières d'agir apparaissent prometteuses et méritent notre attention, par exemple une collaboration étroite entre différents acteurs de la communauté, une plus grande flexibilité du programme et de l'organisation du travail scolaire, etc.

Riche de l'expertise accumulée au cours de ses divers travaux et de son exploration sur le terrain à la recherche d'initiatives menées par l'école et la communauté, le Conseil termine son avis par un ensemble de recommandations visant à lutter contre le décrochage scolaire et social. On y retrouve, d'une part, des recommandations globales comme : agir sur la pauvreté des familles, reconnaître l'école comme milieu privilégié, assurer la persévérance et la cohérence de la lutte contre le décrochage des jeunes et promouvoir une reconnaissance sociale des efforts des jeunes et du milieu de l'éducation. D'autre part, des recommandations plus spécifiques interpellent particulièrement l'école et la communauté : améliorer l'encadrement des élèves et du personnel, favoriser la consultation, la concertation, la participation et, finalement, ouvrir l'école sur son milieu.

Si, lors du *Sommet du Québec et de la jeunesse*, les participants se sont fixé comme objectif national de qualifier 100 % des jeunes, il est clair qu'on doit dépasser le cadre d'un exercice strictement statistique. La diplomation, comme seul objectif, sans remettre en cause nos manières de penser et d'agir risque d'enlever toute valeur au diplôme. Raccrocher l'école aux besoins des jeunes se mesure autrement que par les seules cibles quantitatives de diplomation contenues dans les plans de réussite des écoles, exigés par le ministère de l'Éducation. Le Conseil croit que le temps est venu pour le gouvernement de cesser de faire du vol aux instruments, le regard fixé sur les cadrans indicateurs de diplomation. La réussite scolaire et sociale des jeunes représente un véritable défi collectif qui devra être soutenu par une volonté politique qui ne devra pas décrocher de son objectif.

Cet avis a été l'occasion d'un rappel du discours, des orientations, bref des valeurs du Conseil permanent de la jeunesse. Il a également permis d'explorer des pistes de solution visant à ne plus « échapper » un seul jeune. La réflexion du Conseil n'est pas terminée. Dans le cadre de son plan d'action 2001-2004, l'arrimage des services destinés aux jeunes Québécois fera l'objet d'une recherche approfondie.

Bibliographie

Publications gouvernementales

Gouvernement du Québec :

BUREAU DU SOMMET DU QUÉBEC ET DE LA JEUNESSE. *Déclaration commune faisant état des consensus dégagés par les participants et participants associés au Sommet du Québec et de la jeunesse*, 24 février 2000.

COMITÉ DE LA SANTÉ MENTALE. *Détresse psychologique et insertion sociale des jeunes adultes: un portrait complexe, une responsabilité collective*, Québec, Les Publications du Québec, 2000, 192p.

CONSEIL DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE. *Pour une plus grande complicité entre les familles et les écoles*, avis, Québec, octobre 2000, 39 p.

CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE, «*Dites à tout le monde qu'on existe*». Avis sur la pauvreté des jeunes, Mai 1993, 116 p.

CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE. «*Raccrocher* » *l'école aux besoins des jeunes*, Avis du Conseil permanent de la jeunesse concernant le plan du ministère de l'Éducation visant à accroître la réussite et à prévenir l'abandon scolaire, 1992, 39 p.

CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE. «*Parce qu'on existe !* » *L'urgence d'une politique jeunesse*, Avis, Québec, Janvier 1996, 23 p.

CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE. «*Y'a pus d'avenir ici*». *L'exode des jeunes vers les centres urbains*, Avis, Novembre 1997, 107 p.

CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE. *Emploi atypique et précarité chez les jeunes. Une main-d'œuvre à bas prix, compétente et jetable!* Avis, Avril 2001, 114 p.

CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE. *Interdire une fois pour toutes les clauses «orphelin»*, Présentation à la Commission parlementaire de l'économie et du travail sur le projet de loi portant sur les disparités de traitement, Septembre 1999, 10 p.

CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE. *L'éducation dans tous ses états*. Mémoire présenté à la Commission des États généraux sur l'Éducation, Octobre 1995, 55 p.

CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE. *La réforme de la sécurité du revenu. Un parcours semé d'embûches pour les jeunes*. Mémoire présenté à la Commission des affaires sociales au sujet du livre vert intitulé *La réforme de la sécurité du revenu, un parcours vers l'insertion, la formation et l'emploi*, Janvier 1997, 63 p.

CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE. *Le suicide chez les jeunes : S.O.S. Jeunes en détresse!* Avis, Février 1997, 132 p.

CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE. *Pour accroître la réussite éducative, le temps est venu ...* Mémoire présenté à la Commission de l'Éducation, Août 1996, 31 p.

CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE. *Pour faire de la jeunesse une priorité !* Commentaires sur l'avant-projet de politique jeunesse, Octobre 2000, 59 p.

CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE. *Pour l'accès des jeunes à une citoyenneté pleine et active*, Avis, Québec, Septembre 1999, 54 p.

Je décroche, tu décroches... est-ce que nous décrochons?

Conseil permanent de la jeunesse

CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE. *Un moratoire sur les parcours d'insertion obligatoire*, Lettre ouverte, 15 juin 2000.

CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE. *Un Québec qui se fout de sa jeunesse?* Mémoire présenté à la Commission d'étude sur les services de santé et les services sociaux, Octobre 2000, 32 p.

CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE. *Vers une politique jeunesse! Éléments de réflexion en vue du Sommet du Québec et de la jeunesse*, Avis, Québec, Février 2000, 28 p.

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION. *Aménager le temps autrement, une responsabilité de l'école secondaire*, Avis, Québec, 2001.

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION. *Contre l'abandon au secondaire : rétablir l'appartenance scolaire*, Québec, 1996, 118 p.

LESPÉRANCE, André. *Le décrochage scolaire* (Bulletin statistique de l'éducation, n° 14), Québec, Ministère de l'éducation, mars 2000.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Indicateurs de l'éducation*. Édition 2001.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, *Plan stratégique 2000-2003. Mise à jour 2001*, Québec, 2001.

MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE, *Orientations et perspectives d'action en matière de lutte contre la pauvreté- «Ne laisser personne de côté!»*, Québec, 2001, p. 4.

SECRÉTARIAT À LA JEUNESSE. *Bilan du Sommet du Québec et de la jeunesse*, document de travail, Québec, 11 février 2002, 23 p.

SECRÉTARIAT À LA JEUNESSE. *La jeunesse au cœur du Québec. Politique québécoise de la jeunesse*, Québec, mai 2001, 67 p.

SECRÉTARIAT À LA JEUNESSE. *Sommaire de l'état d'avancement des actions et des mesures découlant du Sommet du Québec et de la jeunesse*, Québec, mai 2001.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. *Statistiques démographiques : Perspectives de la population - Perspectives régionales* http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/demograp/perspectives_demo/pers96-2051/index.htm (page consultée le 30 novembre 2001).

France :

COMMISSARIAT GÉNÉRAL DU PLAN. *Jeunesse, le devoir d'avenir*. Rapport de la commission présidée par Dominique Charvet, Paris, La documentation française, 2001, 441 p.

Monographies

FÉDÉRATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES DU QUÉBEC. *Rapport de l'an I du programme « Une école ouverte sur son milieu »*, 5 mars 2002, 11 p.

JANOSZ, Michel et Marc-André DENIGER. *Évaluation de programmes de prévention du décrochage scolaire pour adolescents de milieux défavorisés 1998-2000*. Montréal, Centre de Recherche et d'Intervention sur la Réussite Scolaire (CRIRES) - Institut de Recherche pour le Développement Social des Jeunes (IRDS), juin 2001, 562 pages.

LANGLOIS, Simon. *La société québécoise en tendances*, tableau 2, 11 octobre 2000, <http://www.soc.ulaval.ca/tendances/> (page consultée le 30 novembre 2001)

MALENFANT, Romaine et al., *Travailler un peu, beaucoup, passionnément, pas du tout. Intermittence en emploi, rapport au travail et santé mentale*, Québec, Équipe RIPOST-CLSC Haute-Ville, 1999, 100 p.

SCHETAGNE, Sylvain. *La pauvreté dans les agglomérations urbaines du Québec*, Ottawa, Conseil canadien de développement social, 2000.

Communiqués

LEGAULT, François. *Se mobiliser pour lutter contre le décrochage scolaire*. Communiqué de presse, Ministère de l'Éducation, Lévis, le 6 novembre 2001.

LEGAULT, François. *Se mobiliser pour lutter contre le décrochage scolaire*. Communiqué de presse, Ministère de l'Éducation, Mirabel, le 14 juin 2001.

Gouvernement du Québec. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Le Ministre Legault donne le coup d'envoi à l'opération Agir autrement*, Communiqué de presse, le lundi 11 juin 2001.

Articles

ALLAIRE, Luc. « Où est passé l'argent du ministère de l'Éducation? » *Nouvelles CSQ*. Janvier-février 2001.

BOUCHER, Guylaine. « Faire autrement. Projets-pilotes pour contrer le décrochage scolaire », *Le Devoir*, samedi le 5 janvier 2002, p. E-3.

CORBEIL, Michel. « Des écoles défavorisées recevront plus. Legault part en croisade contre le décrochage scolaire », *Le Soleil*, samedi le 22 décembre 2001, page A 1.

DES RIVIÈRES, Paule. « Rester à l'école », *Le Devoir*, lundi le 28 janvier 2002, p. A-6 (éditorial).

MICHAUD, Henri. « Sainte-Anne-des-Monts - En première ligne pour la guerre au décrochage », *Le Soleil*, le jeudi 3 janvier 2002.

THIBODEAU, Marc. « Le décrochage en baisse au Canada », *La Presse*, jeudi le 24 janvier 2002, p. A-9.

THIBODEAU, Marc. « Le décrochage touche une école secondaire sur cinq au Québec », *La Presse*, lundi le 28 janvier 2002, p. A-1.

TRUFFAUT, Serge. « De l'espoir au désespoir » *Le Devoir*, Mardi le 3 février 1998, p. A1.

RAMONET, Ignacio. « Une culture de l'exclusion », *Le monde diplomatique*, mai 1998.

Personnes rencontrées

BELLEMARE, Jean-François (Fédération des Commissions scolaires du Québec),
Québec, le 26 novembre 2001.

BOUCHARD, Louise (Ville de Saint-Jérôme), Saint-Jérôme, le 11 janvier 2002.

CHARLEBOIS, Alain (intervenant communautaire) Saint-Jérôme le 11 janvier 2002.

GAUDREAU, Ariane (École Saint-Joseph), Saint-Jérôme, le 11 janvier 2002.

LALONDE, Jean (*Vallée-Jeunesse*), Aylmer, le 13 décembre 2001.

LAPIERRE, Sébastien (Fonds Jeunesse Québec) Québec, le 6 décembre 2001.

OUELLET, Thérèse (coordonnatrice du projet *Agir autrement*), Québec, le 19 novembre 2001.

PAQUIN, Richard (Régie régionale de la santé et des services sociaux des Laurentides),
Saint-Jérôme, le 11 janvier 2002.

PAYEUR, Christian (Centrale des syndicats du Québec) Québec, le 12 décembre 2001.

RANGER, Vincent (association étudiante du secondaire de la Commission scolaire de Montréal)
(entrevue téléphonique), le 10 janvier 2002.

Je décroche, tu décroches... est-ce que nous décrochons?

Conseil permanent de la jeunesse
